Diagnostic territorial

État des lieux des pratiques sportives en faveur des personnes en situation de handicap

Territoire : Occitanie

Décembre 2020

Introduction générale

Connaître précisément pour agir au plus juste. Tel est l'objet fondamental des états des lieux régionaux menés par le Comité paralympique et sportif français (CPSF). Ce dernier réunit et coordonne toutes les fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports qui proposent une offre sportive pour les personnes en situation de handicap et participe à mobiliser les différents acteurs qui peuvent contribuer au développement des pratiques.

Ce savoir a vocation à être partagé pour que tous les acteurs se l'approprient. Il a été formulé grâce à leur contribution, qu'ils en soient remerciés.

Un paysage éclaté

La pratique sportive des personnes en situation de handicap a connu des évolutions majeures depuis une dizaine d'années. De nouveaux acteurs ont développé une offre adaptée à différents publics, aux côtés de fédérations sportives engagées de longue date dans le sport pour les personnes en situation de handicap. Cette transformation n'est pas isolée dans le champ du handicap. La loi de 2005 et les évolutions sociétales qui l'ont motivée ont fait de la mobilisation des institutions ouvertes à toute la population l'un des principes d'actions des divers dispositifs ou politiques publiques relatives au handicap. L'accès au sport est devenu l'un des enjeux du plein exercice de la citoyenneté par les personnes en situation de handicap elles-mêmes.

Les fédérations sportives historiques, la Fédération Française Handisport et la Fédération Française du Sport adapté, ont été les premières à organiser une offre sportive sur la quasi-totalité du territoire national. A leurs côtés, plusieurs dizaines d'autres fédérations proposent aussi des activités dédiées ou ouvertes aux personnes en situation de handicap, de manière localisée ou ponctuelle ou de façon plus structurée, souvent liées aux besoins des pratiquants. D'autres acteurs, du milieu associatif ou du champ de l'économie sociale et solidaire mettent aussi en œuvre des activités physiques adaptées. Il existe aussi une pratique non-organisée dont il est difficile, par essence, de définir les contours. La multiplication des acteurs a d'ailleurs conduit à la création et la popularisation d'un néologisme – parasport – qui regroupe toutes les pratiques sportives des personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap.

En parallèle, les acteurs publics, Etat ou collectivités territoriales, ont élaboré des politiques publiques dédiées au développement du sport pour personnes en situation de handicap. Elles ont été plus nombreuses après l'adoption de la loi de 2005. Accompagnement à l'emploi, subventions de fonctionnement des structures dédiées, aides à l'équipement… ont été autant d'enjeux qui ont fait l'objet de politiques publiques, en particulier à travers l'ex-Centre national de développement du sport (CNDS). Ce dernier, en orientant les financements déconcentrés qu'il déployait – la part territoriale -, est devenu un acteur fondamental du développement des parasports. La disparition du CNDS, au profit de l'Agence nationale du sport, est venue réinterroger les modes de financements.

Les associations représentant les personnes en situation de handicap, gestionnaires d'établissement ou non, jouent aussi un rôle important dans les pratiques sportives pour personnes en situation de handicap. Le développement de la filière Activités physiques adaptées, au sein des formations STAPS, a permis à ces structures de disposer de personnels formés pour dispenser une pratique au sein des établissements. Les Agences régionales de santé (ARS) les encouragent d'ailleurs souvent à multiplier la pratique des activités physiques.

Le paysage des parasports est ainsi caractérisé par un éclatement structurel, consécutif tant d'un héritage historique que de la place du handicap dans la société. Il est plus complexe d'appréhender les réalités dans un univers si varié. Il n'existe pas d'analyse globale du développement des parasports qui intègre cette diversité tout comme il est particulièrement difficile de faire coopérer autant d'acteurs si

différents. Par l'intermédiaire de ses référents paralympiques territoriaux, et avec chacun des acteurs concernés, le CPSF entend répondre à cet enjeu.

Une absence de données directement exploitables

Des millions de personnes sont elles-mêmes concernées par le handicap. L'INSEE considère que 10 à 12 millions de personnes sont en situation de handicap, près de 5 millions ont entre 20 et 59 ans, soit 14% de cette tranche de population.

Parmi elles, combien pratiquent régulièrement une activité physique ? Il s'agit de la question essentielle, auquel nul ne peut répondre. Les états des lieux régionaux menés par le CPSF ne prétendent d'ailleurs pas apporter une réponse précise à cet enjeu. Faute de données fiables ou exploitables, il n'est pas possible de quantifier le nombre de pratiquants, fussent-ils licenciés d'une fédération sportive. Hormis la FFH ou la FFSA, rares sont les fédérations qui dénombrent leurs pratiquants en situation de handicap, pour de multiples raisons. En dehors du champ fédéral, la quantification des pratiquants est encore plus ardue.

Il existe des études, des sondages, des productions universitaires qui documentent la pratique sportive. Les fédérations sportives ont réalisé des enquêtes. La Française des Jeux a diligenté un sondage dédié à la question de la pratique parasportive. Le Pôle Ressources National Sport et Handicaps a mené une étude sur le sport en Etablissement médico-social. Paris 2024 et ses partenaires ont missionné le laboratoire ORME qui a interrogé des clubs et pratiquants. Ces travaux ne permettent néanmoins pas d'avoir une vision globale des pratiques sportives des personnes en situation de handicap, et encore moins au plan local.

L'absence de données n'est pas propre au sport. La notion de handicap regroupe des situations très différentes les unes des autres : les personnes en situation de handicap ne sont pas homogènes. Il est difficile, par exemple, de connaitre, selon les différents territoires, quelles sont les déficiences les plus représentées parmi la population en situation de handicap. Il existe des freins méthodologiques, juridiques, sémantiques, sociologiques qui expliquent ces carences.

Tout exercice d'analyse repose ainsi sur un croisement des données existantes, forcément imparfait, à l'interprétation des chiffres et la construction d'indicateurs parcellaires et incomplets. Les états des lieux régionaux y font appel tout en s'appuyant sur des entretiens qualitatifs, particulièrement indispensables au regard du manque de données.

Une sous pratique incontestable ?

Si les données ne permettent pas de caractériser objectivement la pratique sportive par les personnes en situation de handicap, il existe un consensus des acteurs pour souligner qu'elle demeure limitée. Comment en être sûr ? Certes, le nombre de licenciés dans les fédérations spécifiques rapporté à la population en situation de handicap tendrait à le démontrer. Dans ce cas, comment être certain que les autres fédérations, qui n'identifient pas ou peu leurs licenciés en situation de handicap, ne seraient pas plus accueillantes qu'envisagé ? Ou alors, le sport pour personnes en situation de handicap échapperait-il en grande partie au mouvement sportif fédéral ?

Les fédérations dites spécifiques regroupent environ 100 000 licenciés. Par un raisonnement nécessairement limitatif, en considérant que tous ces licenciés sont en situation de handicap[1] , on obtient un ratio de 7,24 licenciés dans les fédérations spécifiques pour 100 allocataires de l'AAH+AEEH alors même que ces allocations ne couvrent pas toute la population handicapée[2]. A ce chiffre s'ajoutent les pratiquants licenciés en fédération ordinaire, dont la faiblesse de la structuration est soulignée par

[1] Ces fédérations délivrent des licences cadres par exemple
[2] Près de 5 millions d'individus, en entre 20 et 59 ans, sont considérés en situation de handicap, par exemple

les états des lieux régionaux, et les pratiques non fédérées, nombreuses en établissement mais limitées en dehors. On peut raisonnablement considérer, au regard des 16 millions de licences sportives délivrées dans le pays, que la pratique sportive fédérée des personnes en situation de handicap est aujourd'hui encore restreinte, voire marginale.

Les états des lieux régionaux apportent des éclairages utiles, différenciés sur les territoires. C'est la force de la démarche. Son caractère régionalisé n'est pas sans faiblesse (différences de style, d'approches…) mais permet d'obtenir une photographie territorialisée et argumentée. Ils montrent combien l'implication des acteurs, qu'ils soient sportifs, collectivités, associations, établissements médico-sociaux, est très hétérogène, confortant la volonté de mettre en œuvre une approche territorialisée. À ce titre, la déclinaison territoriale de la nouvelle gouvernance partagée du sport français constitue une opportunité importante. En effet les futurs projets sportifs territoriaux (PST) incluront obligatoirement un volet sport handicap, que les états des lieux du CPSF viendront nourrir.

Tous les acteurs convergent pour souligner que les freins détectés lors de l'analyse ou relevés par les acteurs sont quasi-dirimants. Ils sont liés à l'offre sportive, insuffisante dans de nombreux territoires ou peu adaptée aux attentes et rythmes de vie des individus. Ils tiennent à une absence de sensibilisation des pratiquants eux-mêmes sur le fait qu'il est possible, malgré leur handicap, de pratiquer une activité sportive, mais aussi à des problématiques de transport, d'accessibilité, d'information, de coût aussi. Les personnes présentant un certain type de handicap (pluri-handicap, troubles du spectre autistique…) rencontrent des freins plus importants encore. En outre, la désinstitutionalisation des personnes en situation de handicap fait qu'une offre sportive locale peut ne jamais rencontrer son public. Les analyses montrent aussi que les moins de 20 ans ou les femmes sont particulièrement sous représentés dans les pratiquants. Les handicaps les plus lourds semblent aussi, sans surprise, être particulièrement éloignés des pratiques sportives.

La démarche de l'état des lieux régional

Chaque référent paralympique territorial a donc engagé la démarche concertée d'analyse du territoire dans lequel il est implanté. Les difficultés inhérentes à l'exercice ont été relevées. Elles n'ont pu être que contournées tout en suscitant des axes de réflexion différents. En outre, le contexte sanitaire a représenté un défi de taille, ne permettant pas d'organiser l'ensemble des entretiens qui auraient pu être utiles.

Après une phase descriptive, tant du territoire que des acteurs et populations, chaque référent, avec sa personnalité et son style, propose une analyse argumentée des faits qu'il ou elle a pu relever. Il ou elle initie des pistes de préconisations qui auront vocation à être partagées avant d'alimenter les volets sport handicap des Projets sportifs territoriaux.

En outre, les travaux qui sont présentés ensuite n'ont pas vocation à être figés. Ils n'ont pas traité tous les sujets, tous les axes, tous les enjeux. L'exercice aurait été impossible. De même, de nouvelles données, de nouvelles appréciations pourront utilement venir les compléter ou les amodier. Le mouvement des parasports se transforme continuellement. En acceptant de faire évoluer les états des lieux régulièrement, les acteurs consentent ainsi à réinterroger les acquis pour eux-mêmes contribuer à mettre en œuvre des politiques de développement efficaces et pertinentes. L'enjeu est là. Le sport handicap est individu dépendant. Lorsqu'un expert, et ils sont nombreux, s'éloigne du mouvement, ce dernier perd des savoirs, une mémoire, des réflexes et, finalement, des capacités à agir. En écrivant ces états des lieux, le CPSF entend nourrir les décisions à venir en matière de politiques publiques tout comme il entend transmettre des connaissances, certes imparfaites, à celles et ceux qui auront le plaisir de s'investir dans le développement des pratiques parasportives.

Avant-Propos

Temporalité

Le temps que l'on se donne sur la rédaction d'un état des lieux en conditionne le résultat. Cet exercice peut être très long et doit être borné pour ne pas être infini. Notre volonté est néanmoins de présenter une photographie à un instant T. Celle-ci doit permettre de se projeter, d'affiner la réflexion sur certains domaines et de rassembler les acteurs autour de futurs projets. Les travaux de ce document sont bien entendu évolutifs et en appellent d'autres plus ciblés.

La crise de la Covid-19 a eu une incidence importante sur la rédaction de ce rapport. Le confinement durant deux mois a évidemment empêché toute rencontre. Le déconfinement en fin de saison n'a pas permis une reprise très active des rendez-vous. De plus certains dispositifs de chômage partiel dont pouvaient bénéficier les structures ont encore ralenti leur activité. De manière tout à fait compréhensible, les sollicitations de rencontres pouvaient parfois ne pas être prioritaires au regard de la situation.

Exhaustivité

L'exhaustivité sur ce type d'entreprise est difficile à atteindre. Elle se confronte parfois à la disponibilité des acteurs, parfois à leur volonté. Il parait également évident qu'au regard de la multitude d'acteurs intervenant dans notre champ d'activité, certains n'ont pas encore été identifiés ou rencontrés.

Chronologie

La chronologie de rencontre des acteurs a aussi son importance dans la rédaction de ce rapport et cela pour deux aspects essentiellement. Au fil des rencontres l'analyse et la vision globale qui se dégageaient ont permis d'aller plus loin sur certains questionnements avec les acteurs suivants. D'autre part, les échanges lors d'un rendez-vous permettent par ricochet d'aller vers d'autres acteurs parfois non identifiés préalablement. Se dessine alors un parcours de rendez-vous qui nourrit la réflexion et qui ne peut être global qu'une fois le processus achevé.

Vision globale et transversale

Plusieurs éléments sont à prendre en compte à la lecture de cet état des lieux.

Son cadre d'analyse est l'échelon régional. Des acteurs départementaux ou locaux ont été rencontrés afin d'avoir une vision des plus exhaustive. L'analyse n'en reste pas moins régionale. La transversalité de notre approche doivent être appréhendée à cette échelle et cet état des lieux ne peut représenter toutes les spécificités et actions locales. Ce n'est pas son objet. De fait, certains acteurs pourront ne pas reconnaitre dans l'analyse globale leurs spécificités locales.

Synthèse

Un état des lieux de la pratique des parasports en Occitanie n'a jamais été réalisé. Dans un contexte national et territorial mouvant pour le sport il doit, notamment avant la mise en place de nouveaux organes de gouvernance territoriaux, permettre d'établir un constat de ce qui est réalisé et d'entrevoir ce qui ne l'est pas encore. Sans prétention de revendiquer une exhaustivité quasi-impossible à atteindre sur notre champ d'intervention, ce travail souhaite faire remonter des traits saillants, des préoccupations d'acteurs, des freins, des manques et des besoins mais aussi des réussites et des innovations. Le présent document n'est pas une finalité, il a vocation à évoluer. Les acteurs territoriaux sont invités à s'approprier les données et discuter les préconisations dans une logique de mise en action future du territoire.

Ce travail nous a amené à associer des entretiens, de l'étude documentaire et de l'étude statistique.

Nous avons été rapidement confrontés au manque de données, quasi inexistantes, démontrant que l'activité physique des personnes en situation de handicap (PSH) est peu prise en compte dans les études et analyses. Le cloisonnement entre deux milieux, celui du sport et celui du handicap (au sens large) saute rapidement aux yeux et nous laisse simplement constater la trop faible importance donnée à la pratique sportive des PSH. Heureusement, ce rude constat est contre balancé par la richesse des entretiens avec des acteurs experts sur leur sujets.

Un grand nombre de personnes en situation de handicap, présentes sur le territoire occitan, ont encore des liens trop lointains avec le parasport et les acteurs qui le compose. Le champ du possible est donc vaste mais le travail à accomplir pour y tendre l'est tout autant. L'hétérogénéité de public et la difficulté de les atteindre se confrontent au manque de visibilité et à l'enjeu d'identification pour les structures d'accueil. Ces difficultés doivent être surmontées afin de permettre aux personnes en situation de handicap qui en expriment l'envie de rejoindre ceux qui composent et font déjà la force de notre réseau.

Nous verrons que si l'Occitanie est une terre de contrastes géographiques, elle l'est aussi dans la structuration de ses acteurs. Forts de leur histoire et de leur expertise certains acteurs réalisent déjà un travail remarquable. D'autres, encore nouveaux ou peu préparés à cette nouvelle délégation ont un fort besoin d'accompagnement. Ce lien entre structures qui s'opère encore trop peu est un enjeu fort pour notre mouvement.

Des freins sont encore nombreux, qu'ils soient intrinsèques (complexité, cloisonnement, visibilité de l'offre) ou extrinsèques (accessibilité, transport, coûts)

Cependant des acteurs qui innovent et qui franchissent les obstacles pour œuvrer ensemble au développement de la pratique des PSH prouvent chaque jour que de nouvelles méthodes de travail peuvent être inventées. Les collectivités territoriales, soutiens indéfectibles du mouvement, ont aussi un besoin de lisibilité qui permettra de renforcer les relations partenariales elles aussi soumises aux évolutions de notre société. Les acteurs du parasport ont beaucoup à apporter aux pratiquants, en renforçant et en adaptant leur offre mais aussi aux nouveaux partenaires vers lesquels ils sont amenés à s'ouvrir. La légitimité de notre mouvement au travers de sa mission et des valeurs du paralympisme qu'il véhicule est une force pour les personnes en situation de handicap et notre territoire.

C'est la vocation du positionnement du Comité Paralympique et Sportif Français, qui en se déployant sur le territoire se positionne au service des acteurs du parasport en tant que facilitateur mais avec respect pour le du travail déjà accompli et le regard tourné vers un avenir commun et collaboratif.

Table des matières

Introduction **9**

1) Introduction régionale 9

2) Présentation des territoires 10

Méthodologie **13**

1) Méthode de collecte des données 13

2) Méthode d'analyse des données 13

I- Les PSH sur le territoire et leur pratique **14**

1) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : **Handicap Moteur** 18

2) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : **Handicap Sensoriel** 21

3) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : **Handicap Mental** 22

4) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : **Handicap Psychique** 24

5) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : **Multi-Handicap** 25

6) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : **Trouble du spectre de l'autisme (TSA)** 27

II- Identification des acteurs en lien avec la pratique sportive des PSH **29**

1) Les acteurs sportifs 29

2) Les accueils de PSH en lien avec le sport 36

3) Les institutions 36

4) Les facilitateurs 43

5) Les autres acteurs 46

6) Cartographie des acteurs 47

III- Les infrastructures proposées sur le territoire **48**

1) Les lieux de pratiques 48

2) Modalités d'accès à ces structures d'accueil 51

IV- Les bonnes pratiques identifiées **54**

1) Fiche N°1 : Mise en place d'un dispositif d'appui à l'inclusion sportive (DAIS) 54

2) Fiche N°2 : Création d'un groupement d'employeur sport handicap 55

3) Fiche n°3 : 1ère marche : Sport et Handicap de l'enfant et de l'adolescent 56

V- Analyse critique **57**

VI- Préconisations **63**

Annexes **67**

1) Liste des contributeurs 67

2) Autres éléments 70

Bibliographie **76**

Introduction

1) Introduction régionale

L'Occitanie est un vaste territoire fait de contrastes géographiques et démographiques. La région dispose cependant d'une culture sportive forte qui, même si elle possède différentes voies d'expression, reste présente sur tout le territoire.

La transformation récente du sport, de sa nouvelle gouvernance à l'émergence de nouveaux acteurs tout en prenant en compte ses évolutions sociétales, a impacté notre territoire et le structure encore aujourd'hui.

La pratique sportive des personnes en situation de handicap en Occitanie est liée à ces caractéristiques et ces transformations, mais aussi évidemment aux acteurs qui œuvrent pour son développement.

Evoquer la pratique sportive des personnes en situation de handicap en Occitanie ne peut se faire sans nommer les ligues historiques. Le Comité Régional Handisport et la Ligue Sport Adapté en sont des acteurs reconnus et incontournables. Ces ligues, rejointes depuis par d'autres acteurs du champ sportif fédéré, social ou scolaire qui œuvrent également à son développement composent notre écosystème parasportif régional. Les différentes actions déployées en sont le moteur.

Ces actions souvent soutenues par l'intermédiaire de politiques publiques nous amèneront à nous pencher sur les acteurs institutionnels du champ parasportif. Ainsi, l'analyse de l'implication des collectivités territoriales, comme des services de l'état, sur notre territoire occitan, nous permettra d'affiner notre compréhension de la pratique des PSH et de ses enjeux.

C'est cette pratique que nous nous efforcerons d'analyser et qui nous amènera à nous confronter à une réalité de terrain.

C'est cette pluralité d'acteurs que nous essayerons d'étudier, afin d'en comprendre les échanges, les coopérations et celles qui restent à créer à l'échelon régional.

Ce travail nous permettra d'entrevoir la richesse du mouvement parasportif en Occitanie.

Nous en dégagerons des préconisations et des propositions qui concrétiseront la volonté du Comité Paralympique et Sportif Français de s'impliquer pleinement dans son nouveau rôle de véritable acteur régional.

Cet état des lieux s'inscrit dans ce cadre général. Les échanges et débats qu'il suscitera, nous permettra de rassembler les parties prenantes. Non exhaustif et pensé comme une étape nécessaire, il nous permettra d'aller plus loin, par la suite, avec l'ensemble des acteurs.

Avec un véritable respect pour le travail réalisé depuis de nombreuses années et avec beaucoup d'humilité face à l'expertise des acteurs présents sur le territoire, cet état des lieux se veut aussi être un carrefour. Un carrefour où se croisent les différents acteurs qui composent notre mouvement. Un carrefour qui doit nous permettre de choisir ensemble notre chemin pour l'avenir et de tendre vers un développement plein et entier des parasports.

2) Présentation des territoires

a) Carte du territoire

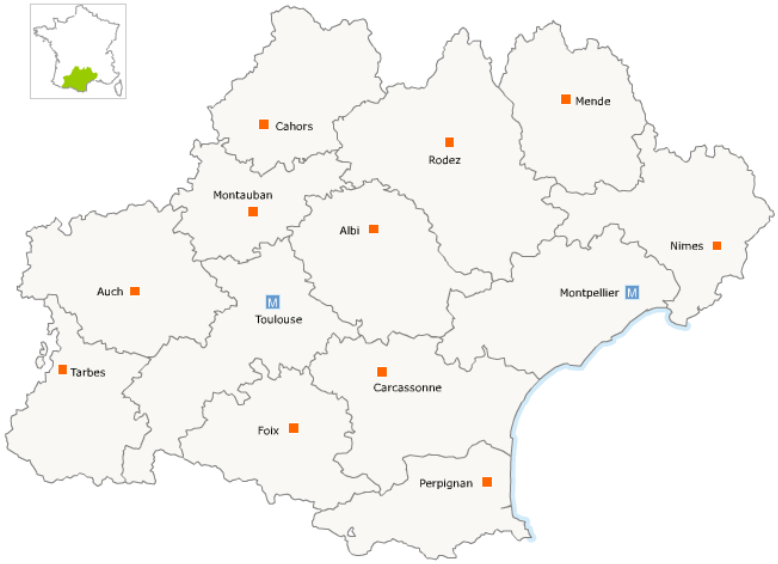

b) Caractéristiques démographiques, économiques et géographiques

Géographie

L'Occitanie est avant tout une terre de contraste avec quatre grands espaces géographiques : deux massifs montagneux, les Pyrénées et le Massif Central, encadrant deux ensembles de plaines ou de coteaux, le littoral languedocien et le bassin de la Garonne. Il s'agit d'un vaste territoire de 72 724 km2. Troisième nationalement en matière de superficie, c'est l'Occitanie qui compte le plus grand nombre de départements (13) parmi les 12 régions métropolitaines issues de la loi NOTRe d'aout 2015. Les départements qui composent la région Occitanie sont l'Ariège, l'Aude, l'Aveyron, le Gard, la Haute Garonne, le Gers, l'Hérault, le Lot, Le Lot-et-Garonne, La Lozère, Les Hautes-Pyrénées, le Tarn et le Tarn-et-Garonne.

Démographie

Au 1er janvier 2020, l'Occitanie compte 5 924 900 habitants (8,7% de la population française)[3]. C'est ainsi la cinquième des régions métropolitaines par sa population qui reste inéquitablement répartie sur son territoire.

3 insee référence, édition 2020 - territoires

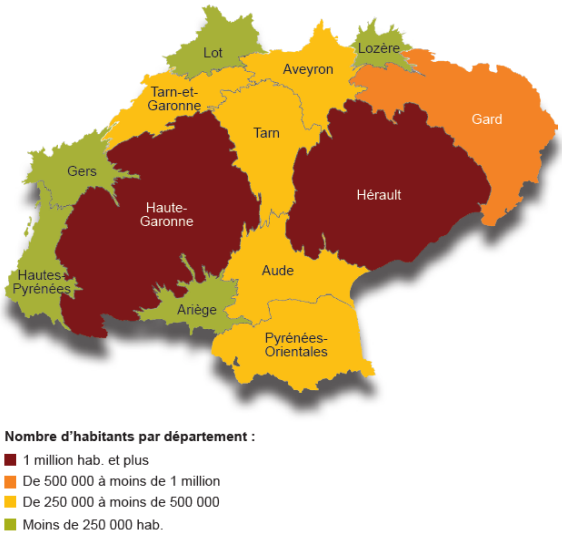

La croissance de la population en Occitanie reste positive. Elle est essentiellement portée par l'excédent migratoire, et compte trois départements qui disposent d'un solde naturel positif : la Haute-Garonne, l'Hérault et le Gard. La Lozère est le département métropolitain comptant la plus faible densité (14,83 hab./km^2) et l'Occitanie place 5 de ses départements parmi les 15 départements français comptant la plus faible densité d'habitants (Lozère, Ariège, Gers, Aveyron et Lot). On trouve également sur cette région 3 départements parmi les plus urbanisées de métropole (Hérault, Pyrénées-Orientales et Haute-Garonne) où plus de 85% de la population vie en ville. C'est également la région où l'écart entre le département le plus peuplé et le moins peuplé est le plus important (on compte 17 haut-garonnais pour 1 lozérien). La région compte un peu moins de jeunes et un plus de seniors que la moyenne française : 28 % ont moins de 25 ans (France : 30.3%) et 27.8% plus de 60 ans (France : 24.9 %).[4]

Elle dispose également de nombreuses disparités territoriales et socio-économiques[5]. La région Occitanie concentre 105 « Quartier Politique de la Ville » (QPV) sur les 1300 que comptent le territoire français. Ils regroupent 358 000 habitants, ce qui représente 6,3% des personnes vivants en Occitanie.

Economie

Le taux de chômage est le plus important des régions de France après les hauts de France, et nous retrouvons les deux extrêmes parmi les 8 département en Occitanie (15,3% de personnes au chômage dans les Pyrénées orientales et 6,3% en Lozère). Par ailleurs, la pauvreté est aussi inégalement répartie sur le territoire. Les quatre départements du littoral ont un taux de pauvreté compris entre 19,8 % et 21,7 % en 2014, contre 12,6 % en Haute-Garonne (14,2% en France[6]).

Le PIB régional est de 7,2% dans le PIB Français. L'économie régionale dispose pour cela de plusieurs atouts comme l'augmentation de la population, la réussite de la filière aéronautique et spatiale ainsi que le tourisme.

Deux métropoles : Toulouse et Montpellier

La fusion des régions a regroupé sur le territoire occitan deux métropoles françaises classées dans les dix villes les plus peuplées de France. Toulouse arrive en quatrième position avec 479 553 habitants (1 360 829 pour l'aire urbaine) et Montpellier en septième position avec 285 121 Habitants (616 296 pour

4 https://www.laregion.fr/demographie-35358
5 insee. les 13 départements d'occitanie souvent situés aux extrêmes parmi les 88 départements de province. insee dossier occitanie n°8, synthèse, octobre 2018, p3.
6 Tableau de l'économie française - INSEE 2018

l'aire urbaine)[7]. Ces deux villes ont un pouvoir d'attractivité fort sur leur territoire, que ce soit d'un point de vue économique mais aussi bien entendu d'un point de vue sportif (clubs puissants et historiques). Toulouse est aujourd'hui la capitale administrative de la Région, même si Montpellier conserve plusieurs administrations.

Avec des politiques publiques et des stratégies différentes, les anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, ont aussi façonné leurs territoires. Ainsi des différences subsistent encore sur des thématiques comme l'emploi ou la formation, orientées par plusieurs années d'accompagnement des pouvoirs publics et des collectivités territoriales dans le sport. La fusion des régions, a, comme chacun sait, impacté le mouvement sportif et celui-ci travaille encore aujourd'hui à harmoniser ces disparités. Il en subsiste encore des impacts visibles de cette histoire sur la structuration du mouvement sportif.

Un cadre naturel comme terrain de jeu

L'Occitanie entre mer Méditerranée, Pyrénées et Massif central dispose d'un terrain de jeu naturel très riche. Pour bon nombre de territoires, la dimension touristique y est également marquée. Les départements ne s'y sont pas trompés et ont pour beaucoup d'entre eux engagé une véritable politique touristique autour des sports de nature tout en soutenant la pratique au travers d'investissements. Cela oriente d'une part l'émergence d'activités de pleine nature et la structuration de ces disciplines, et d'autre part incite au développement de l'offre de pratique qu'elle soit dans le cadre de l'activité de clubs ou dans le développement de stages et sorties. Ainsi, parmi les 59 000 équipements de lieux de pratiques de pleine nature recensés en France 18% se situent en Occitanie[8].

[7] Source : INSEE

[8] *Pole Ressource National des sports de* Nature - *https://www.sportsdenature.gouv.fr/*

Méthodologie

1) Méthode de collecte des données

Remarques méthodologiques

Aucune étude quantitative et statistique n'a été réalisée par le CPSF dans le cadre de cet état des lieux régional. En effet, l'ensemble des chiffres utiles à ce travail ont été collectés à partir de productions existantes dont la fiabilité a pu être vérifiée. Celles-ci sont mentionnées à chaque utilisation en note de bas de page et retranscrites dans la bibliographie.

Les études et documents sélectionnés dans ce rapport proviennent tous d'études sérieuses, respectant une méthodologie scientifique. Nous avons également pris en compte la périssabilité des données sur le sujet que nous traitons. Nous avons donc volontairement renoncé à utiliser des documents datés, même si cela nous imposé de renoncer à certaines données.

L'analyse qualitative nous a amené à rencontrer des acteurs sur le territoire et à réaliser des entretiens. Sous forme d'échanges dynamiques, ils nous ont permis de recueillir leur vision, leurs actions et leur ressenti. Ils sont retranscrits partiellement au travers d'éléments sélectionnés au cours des différentes parties de cet état des lieux. La trame de ces entretiens se trouve en annexe.

Le travail d'analyse et de prospective, a pu nous conduire à réaliser des extrapolations. Elles permettent de se projeter ou d'expliquer des situations sans données tangibles. Celles-ci seront alors mentionnées par le rédacteur, il sera demandé au lecteur de prendre ces éléments avec toute la réserve nécessaire à ce genre d'exercice.

2) Méthode d'analyse des données

L'analyse des données doit être comparable. Un enjeu de la qualité de ce travail réside dans la qualité des données collectées, dans leur contextualisation et la cohérence de leur traitement. Il convient de comparer ce qui est comparable, mais également d'être vigilant aux différents biais qui orienteraient notre vision.

Il faut également se méfier des biais de confirmation qui impliquent que face à une hypothèse notre tendance naturelle est de chercher des informations qui la confirment. Nous avons donc porté une attention particulière à vérifier celles-ci, et à les remettre dans leur contexte et au regard des acteurs et de leurs historiques.

Cet état des lieux vise avant tout à réaliser un constat de terrain. La première partie se veut volontairement descriptive et est laissée à la libre interprétation du lecteur. La partie « analyse critique » tente d'interpréter ce constat, qui sera alors alimenté par les entretiens et études afin de donner une résonnance au propos.

Les préconisations viendront par la suite proposer des pistes de travail.

I- Les PSH sur le territoire et leur pratique

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114 défini la notion de handicap : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Les données générales sur les PSH (sans typologie particulière de handicap) sont plus nombreuses et accessibles. Cette partie introductive, doit nous permettre d'appréhender les PSH sur le territoire dans leur globalité avant d'effectuer une analyse par type de handicap.

Cette analyse par type de handicap se révèle inégale dans la richesse des parties et dans le traitement qui en est fait. Elle reflète une réalité de terrain, où les données ne sont pas uniformément accessibles.

Cette réalité ne doit pas biaiser la lecture et les intentions de notre démarche qui a vocation à prendre en compte tous les handicaps ainsi que toutes les pratiques.

La population adulte en situation de Handicap en Occitanie

D'un point de vu national, la région Occitanie est la troisième région de France en nombre de personnes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). La part d'allocataires s'élève à 4,5% et se situe au-dessus de la moyenne nationale (3,4%). Nous constatons des disparités départementales et notamment sur trois départements ruraux que sont la Lozère, les Hautes-Pyrénées et le Gers, dont les taux sont parmi les plus hauts de la région. Le département de la Haute-Garonne, le plus peuplé d'Occitanie, se situe tout juste sur la moyenne nationale.

Département	Part des allocataires AAH et AEEH au 31/12/2018 dans la population
	(%)
Ariège	4,5%
Aude	5,5%
Aveyron	4,4%
Gard	3,9%
Haute-Garonne	4,1%
Gers	5,1%
Hérault	5,0%
Lot	4,8%
Lozère	6,9%
Hautes-Pyrénées	7,1%
Pyrénées-Orientales	5,5%
Tarn	4,6%
Tarn-et-Garonne	5,1%
Total Occitanie	5,1%

Sources : CNAF et MSA; Insee, estimations de population au 01/01/2018

Ce tableau de répartition des parts de la population couvertes par l'AAH, nous permet d'identifier des zones denses, particulièrement en proximité des villes. Elle fait également ressortir des disparités départementales.

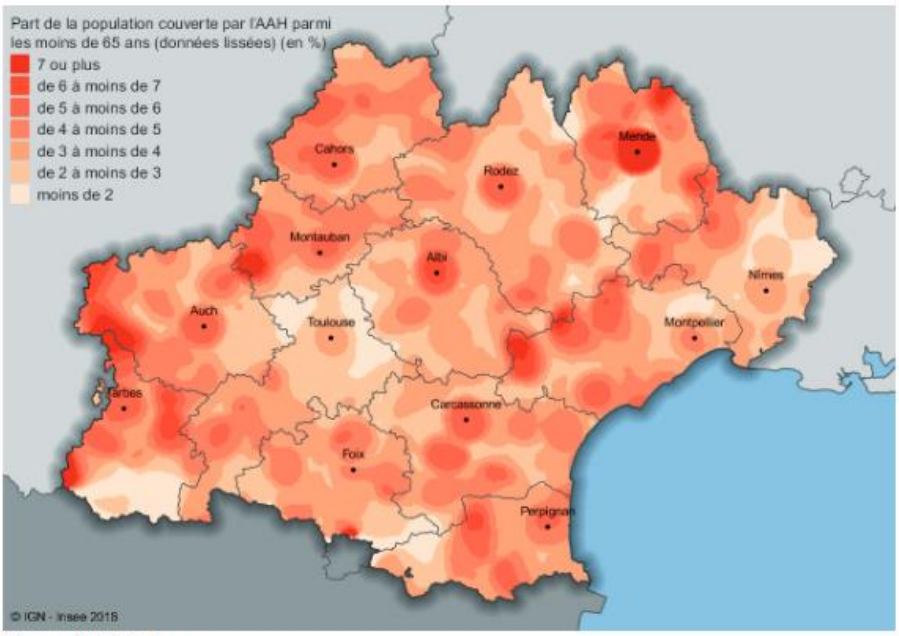

Sources : CAF, MSA, Insee

Cette carte, nous permet de relever que le recours aux droits semble être plus faible en zone rurale. Les agglomérations de taille moyennes, généralement les préfectures départementales, disposent de la plus forte concentration, devant les métropoles.

La population des enfants est marquée par les grandes données suivantes[9]:

- 22 053 enfants bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) fin 2014, soit un taux de 16,1 pour 1000 (la moyenne nationale s'élève à 14,5)
- Un taux d'enfants bénéficiaires de l'AEEH très variable selon le département : de moins de 13 jeunes de moins de 21 ans pour 1 000 dans l'Ariège, le Gard ou l'Aude, il passe à 20 ou plus dans le Lot, le Tarn et le Tarn-et-Garonne.
- 13762 places pour enfants, soit 10.56 places/1000 habitants
- 379 ESMS pour enfants.

La pratique des personnes en situation de handicap.

Identifier la pratique des personnes en situation de handicap est un véritable défi. Comme nous avons pu le voir, il est complexe d'identifier l'ensemble des PSH sur un territoire. Certains indicateurs, bien que pertinents comme l'AAH ou l'AEEH, ne nous permettent pas d'atteindre l'exhaustivité souhaitée. Il en va de même pour la pratique sportive. Nous le verrons plus en détail dans les parties suivantes, l'identification des pratiquants s'avère complexe.

Cependant les indicateurs AAH/AEEH pour les personnes en situation de handicap et les licenciés Sport Adapté comme Handisport sur un territoire nous permettent d'effectuer un croisement intéressant de données. Nous avons fait le choix de les traiter dans le document suivant.

[9] Source : DREES, INJEP Panorama Statistique 2019

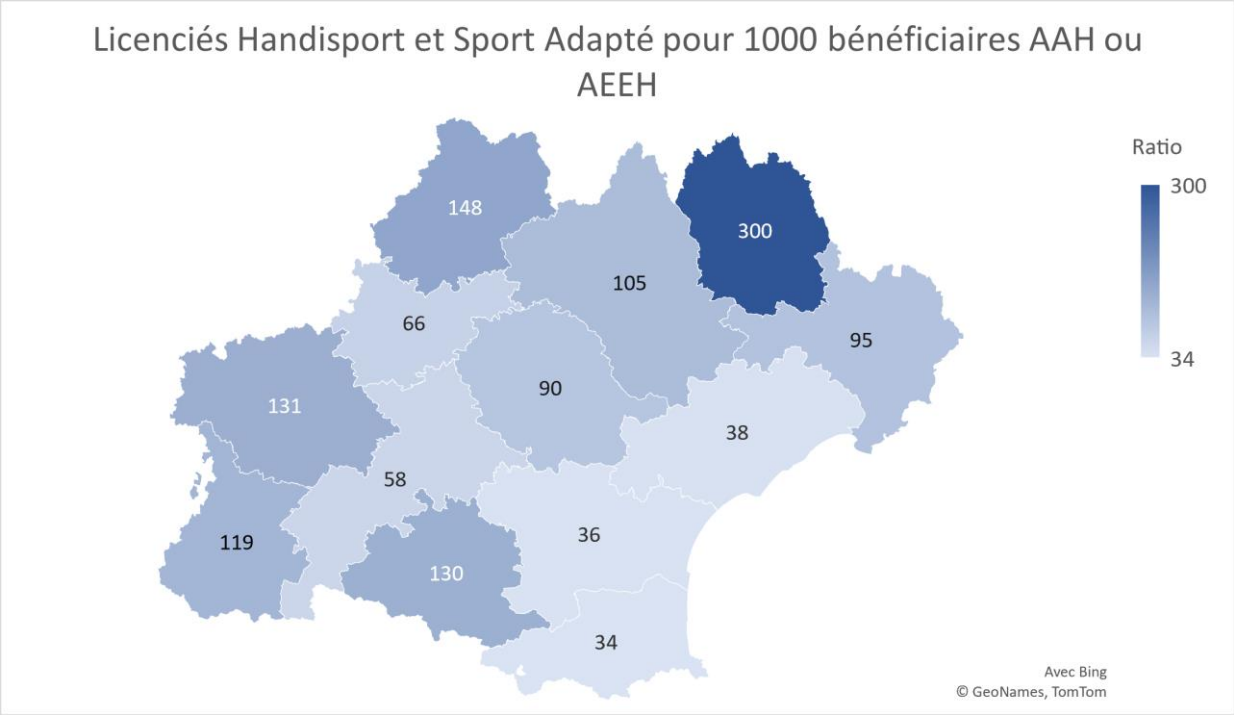

10

Comme l'on pouvait s'y attendre les disparités sont fortes sur le territoire. La spécificité de la Lozère ressort une nouvelle fois de manière très marquée. Les départements les plus urbanisés se situent dans le bas du classement régional (à l'exception du Gard). Les plus ruraux ont un ratio plus élevé, ce qui indiquent un taux de pratique plus élevé.

Les établissements et services médico-sociaux (ESMS)

La région compte 399 établissements et services médico-sociaux accueillant des populations d'enfants et d'adolescents et 838 pour la population adulte.

L'utilisation des équipements municipaux reste la piste majoritaire pour la pratique des PSH en établissements. Nous pouvons cependant constater que la Fédération française du Sport Adapté (FFSA) est le premier partenaire cité dans le milieu associatif par les ESMS.

La création d'une association sportive au sein des ESMS est fréquente. Que ce soit pour le public enfant ou le public adulte. Lorsque celle-ci est présente, elle est dans une très grande majorité des cas affiliés à la FFSA.[11]

[10] Source : CAF, Pano France, FFSA, FFHandisport

[11] Dans 71% des cas sur l'ensemble des répondant de l'enquête réalisée par le PRNSH en juin 2018. 16% adhèrent à FFH et 19% autre fédérations (chiffres adultes supérieurs à ceux des enfants).

Partenariats pour la pratique des APS	ESMS enfants		ESMS adultes	
Autre établissement ou service médico-social	204	22%	73	20%
Municipalité (équipements de la ville)	490	53%	120	32%
Ecole municipale des sports	49	5%	5	1%
Centre social ou socioculturel	85	9%	13	4%
Structure sportive à vocation commerciale	124	13%	54	15%
Club/comité FFSA	304	33%	100	27%
Club/comité FFH	91	10%	60	16%
Club/comité d'une autre fédération sportive	173	19%	63	17%
UNSS	20	2%	0	0
Autre structure	30	3%	36	10%

[12]

De manière générales les ESMS sont volontaires dans la mise en œuvre des activités physiques et sportives car ils y voient une contribution au développement des capacités motrices et de coordination des PSH.

La pratique dans les ESMS[13]

Les activités physiques et sportives sont mises en œuvre dans la majorité des cas en ESMS. Il peut cependant y avoir des écarts selon le type de handicap.

Nous pouvons nous pencher sur les raisons pour lesquelles la mise en œuvre n'est pas effective. Les trois éléments qui ressortent le plus fréquemment sont les suivants :

- Absence de personnel diplômé dans les établissements.
- Pas de demande de la part des accompagnés
- Manque de personnel accompagnant.

Les raisons financières n'arrivent pas dans les premières causes, le manque d'équipement, de transport ou d'information est quasiment absent.

1) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : **Handicap Moteur**

a) Description

Le handicap moteur est caractérisé par « une capacité limitée pour un individu de se déplacer, de réaliser des gestes, ou de bouger certains membres. L'atteinte à la motricité peut être partielle ou totale, temporaire ou incurable, selon son origine. » [14]

Le handicap moteur regroupe l'ensemble des atteintes touchant à la motricité du corps (le mouvement). Si la représentation collective se traduit par la représentation d'une personne en fauteuil roulant

[12] PRNSH/ Ministère de la ville, de la jeune et des sports/ Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives [CREPS]. *L'accueil des personnes en situation de handicap dans les structures sportives au 31 décembre 2016.* Handiguide des sports, 2017, 50p.

[13] PRNSH/ Ministère de la ville, de la jeune et des sports/ Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives [CREPS]. *L'accueil des personnes en situation de handicap dans les structures sportives au 31 décembre 2016.* Handiguide des sports, 2017, 50p.

[14] Handicap.fr, [en ligne@, disponible sur : https://informations.handicap.fr/a-definition-classification-handicap-cih-oms-6029.php, consulté le 22/09/2020

(manuel ou électrique), les personnes en situation de handicap moteur peuvent aussi se déplacer avec un déambulateur, canne, béquilles ou être mal marchantes (prothèses).

Les déficiences entraînant un handicap moteur peuvent être liées à un accident, à une cause génétique ou de naissance ou encore à une maladie.

On distingue principalement :

- La paraplégie qui est une paralysie, complète ou non, des membres inférieurs et de la partie basse du tronc, portant sur tout le territoire situé plus bas que la lésion de la moelle qui la provoque ; les personnes les plus atteintes ne peuvent pas mobiliser leur ceinture abdominale ;
- La tétraplégie qui est une paralysie complète ou non, des quatre membres ; les personnes les plus atteintes ne peuvent pas mobiliser leurs mains ;
- La paralysie cérébrale qui est l'ensemble des troubles du mouvement et/ou de la posture et de la fonction motrice ; cette atteinte de naissance qui peut avoir des conséquences sur de nombreux aspects : troubles de la motricité, de la parole, de la vision... Les personnes atteintes peuvent se déplacer debout, en fauteuil roulant manuel ou électrique suivant le degré de la déficience motrice ;
- L'amputation est la perte définitive d'une partie ou de la totalité d'un membre. Elle peut être congénitale (agénésie) ou acquise ;
- Les maladies évolutives (sclérose en plaque, myopathie) nécessitent une prise en charge particulière car ce sont des maladies progressives, dont les atteintes varient dans le temps.

b) Répartition

L'analyse de l'accueil des personnes dans les établissements médicaux sociaux, nous permet d'avoir une vision de la répartition des personnes en situation de handicap moteur sur les territoires.

Ainsi les ESMS d'Occitanie accueillent 1038 personnes adultes ayant des déficiences motrices.

La répartition départementale laisse apparaitre de fortes disparités et une concentration sur quelques départements, sept sur les treize que compte la région ne disposant d'aucun accueil.

Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Haute-Garonne	Gers	Hérault	Lot	Lozère	Hautes-Pyrénées	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne
0	253	0	100	170	0	323	0	0	81	111	0	0

Pour la population des enfants et des adolescents, celle-ci s'élève à 469 en ESMS en Occitanie.

La répartition départementale est la suivante.

Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Haute-Garonne	Gers	Hérault	Lot	Lozère	Hautes-Pyrénées	P-O	Tarn	Tarn-et-Garonne
0	0	16	52	247	0	56	0	0	35	31	18	14

Nous constatons ainsi que 4 départements ne disposent d'aucun accueil pour enfant comme pour adulte sur leur territoire.

c) La pratique

Si nous prenons la pratique dans les fédérations délégataires, nous constatons qu'au-delà du manque de visibilité sur les structures, le nombre de pratiquants en situation de handicap reste très peu identifié. La connaissance du territoire et des pratiques des personnes en situationde handicap reste floue, les ligues elles même ayant des difficultés à appréhender et connaitre leur propre population.

L'identification par le résultat et donc le haut niveau est une piste (parfois) utilisée pour identifier les pratiquants, mais elle n'est bien entendue pas optimale. Les logiciels de gestion de bases de données fédérales et de licences, permettent d'obtenir des informations quant à la pratique des personnes en situation de handicap. Il faut cependant que cela soit présent dans le formulaire de prise de licence, ce qui n'est pas toujours le cas. Le cadre législatif avec la CNIL impacte aussi cette identification. Nous pouvons également noter que bien souvent, l'identification des parasportifs peut être complexe au sein même d'un club pour les organes déconcentrés. Ces difficultés sont plurifactorielles : non déclaration volontaire de la PSH qui ne souhaite pas que sa situation définisse sa pratique, manque de connaissance du dirigeant qui ne l'identifiera pas au moment de la saisie de licence ou simplement méconnaissance des pratiquants par les dirigeants. Une partie des pratiquants reste donc invisible au regard des outils fédéraux.

En Occitanie, dans le cadre de la pratique sportive des personnes en situation de handicap moteur, le Comité Régional Handisport (CRH) nous permet d'avoir une vision au travers de la pratique de ses licenciés.

Une grande diversité d'activités physiques et sportives ont été pratiquées au Comité Régional Handisport sur la saison 2019-2020[15]. Ce chiffre très important témoigne de la diversité de l'offre proposée par le CRH Occitanie pour répondre aux besoins des licenciés.

Cela nous informe aussi sur la diversité des envies de pratique des personnes en situation de handicap moteur. Ainsi si certaines disciplines sont particulièrement populaires, comme la natation, le basket-fauteuil, l'escrime-fauteuil et le paracyclisme d'autres ne concentrent que très peu de pratiquants (5 disciplines disposent d'un seul pratiquant). Cela démontre toute la capacité d'accompagnement spécifique d'Handisport et une réelle prise en compte des besoins des pratiquants mais aussi une offre de pratique très hétérogène.

[15] Source : Handisport – 70 activités différentes ont été pratiqués par les licenciés.

2) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : **Handicap Sensoriel**

a) Description

Le déficit sensoriel résulte de l'atteinte d'un ou plusieurs sens. Il se caractérise majoritairement par des incapacités issues d'une déficience auditive ou visuelle. On parle alors de surdité et de cécité.

- Déficience auditive : la personne sourde et malentendante

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé : « La déficience auditive est l'incapacité à entendre aussi bien que quelqu'un dont l'audition est normale. Les personnes atteintes de déficience auditive peuvent avoir perdu une partie de leur capacité auditive ou être sourdes. On parle de surdité lorsque la personne n'entend pas du tout.

La déficience auditive peut être héréditaire, être due à la rubéole chez la mère au cours de la grossesse ou à des complications à la naissance, à certaines maladies infectieuses telles que la méningite, à l'utilisation de médicaments ototoxiques, à l'exposition à un bruit excessif ou au vieillissement.

Il serait possible de prévenir près de la moitié des cas de surdité et de déficience auditive si les causes les plus courantes étaient prises en charge au niveau des soins de santé primaires. »

- Déficience visuelle : la personne non ou malvoyante

Selon la Classification International des Maladies, la déficience visuelle est définie par l'état du champ visuel (étendue de l'espace perçu par un œil immobile), ainsi que la notion d'acuité visuelle (aptitude de l'œil à apprécier les détails). Il existe de nombreuses façons de « mal voir » : vision totale mais floue, vision uniquement périphérique, vision tubulaire…

b) Répartition

Les éléments relatifs à la répartition territoriales des personnes en situation de handicap sensoriel sur le territoire de l'Occitanie sont les suivants :

Population déficience visuelle accueillie en ESMS en Occitanie (enfants et adolescents)

Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Haute-Garonne	Gers	Hérault	Lot	Lozère	Hautes-Pyrénées	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne	Total
0	0	27	20	315	0	97	0	0	0	0	95	0	554

Population déficience visuelle accueillie en ESMS en Occitanie (adultes)

Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Haute-Garonne	Gers	Hérault	Lot	Lozère	Hautes-Pyrénées	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne	Total
0	0	16	52	247	0	56	0	0	35	31	18	14	268

Les déficients visuels font partie des populations les plus faiblement représentés en ESMS (en prenant en compte les handicaps identifiés).

Sur la population enfants et adolescents, seuls 5 départements sur les 13 que compte l'Occitanie ont des établissements qui accueillent des enfants et adolescents déficients visuels. Sur la population adulte, nous dénombrons 5 départements, dont trois dans l'extrême nord de la région.

Ces éléments nous permettent d'avoir une première approche et d'identifier une des populations en situation de handicap sensoriel. Cependant, nous devons reconnaitre que celle-ci est particulièrement sommaire.

Les chiffres nationaux nous indiquent que la France compte 207 000 aveugles et 932 000 malvoyants moyens[16] ainsi que 182 000 ayant une surdité complète et 10 millions de personnes concernés par une déficience auditive. Avec 5,8 Millions de personnes sur le territoire occitan, nous ne pouvons que constater que la population en ESMS constitue une très faible proportion des personnes en situation de handicap sensoriel en Occitanie.

Nous n'avons cependant pas eu accès à des études ou enquêtes nous permettant d'être plus précis dans la répartition de cette population sur la région. Les degrés de handicap très variables et la grande autonomie d'une partie de cette population les rendent difficilement identifiables.

c) La pratique

Un peu plus de 300 personnes sont identifiées avec un handicap visuel et sont licenciées au Comité Régional Handisport. Même si la répartition géographique est variable, nous constatons des regroupements importants autour des grandes agglomérations de la région et particulièrement sur Toulouse et Montpellier.

En nous penchant sur les personnes en situation de handicap auditif, nous constatons qu'il s'agit de la part la plus importante des licenciés handisport sur le territoire régional. 325 personnes sont identifiées avec une très forte concentration sur l'agglomération toulousaine où l'Association des sourds de Tolosa représente quasiment un tiers des pratiquants régionaux.

3) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : **Handicap Mental**

a) Description

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit le handicap mental, ou déficience intellectuelle, comme « un arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales ». Il touche 1 à 3% de la population générale, avec une prépondérance de sexe masculin. Les causes du handicap mental sont multiples.

La trisomie 21 est la forme la plus connue de handicap mental, et vient d'une anomalie chromosomique. Elle concerne 50 000 à 60 000 personnes en France (soit 10 à 12% des personnes en situation de handicap mental) et touche 1 000 nouveaux nés chaque année. L'UNAPEI estime à 650 000 personnes vivant en situation de handicap mental. Chaque année, 6 000 enfants naissent en étant atteint d'un handicap mental.

[16] Source : Aveugle de France

La personne peut avoir « des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision ».[17]

Une grande partie de la population des personnes en situation de handicap mental est suivie par des établissements ou services sanitaire et/ou médico-sociaux. Les adultes sont accueillis dans les établissements tels que les Maison d'Accueil Spécialisé (MAS), Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), Foyer de Vie, ...

b) Répartition

Une nouvelle fois, les données issus des ESMS nous sont précieuses pour identifier la population sur le territoire. Elles en constituent la seule source identifiée à l'heure actuelle.

Voici la répartition de l'accueil en ESMS d'enfants et adolescents atteints d'handicap mental sur le territoire

Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Haute-Garonne	Gers	Hérault	Lot	Lozère	Hautes-Pyrénées	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne	Total
0	268	603	484	238	440	2 611	123	187	162	378	118	152	5 764

Voici la répartition de l'accueil en ESMS d'adultes atteints d'handicap mental sur le territoire

Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Haute-Garonne	Gers	Hérault	Lot	Lozère	Hautes-Pyrénées	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne	Total
167	292	73	522	869	245	598	199	76	389	376	339	236	4 381

Il s'agit de la catégorie de PSH qui est la plus accueillie dans les ESMS de la région.

c) La pratique

La Fédération française du Sport Adapté qui a la délégation pour ce public ne distingue pas ses publics dans la pratique. Nous ne pouvons donc pas positionner de chiffre pertinent en ce qui concerne la pratique spécifique de ce public-là. Nous pouvons simplement préciser qu'il est majoritaire auprès de la Ligue de Sport Adapté Occitanie. La prise en charge de ce public nécessite une expertise dont dispose la Ligue Occitanie de Sport Adapté.

[17] ADAPEI 42, [en ligne@, disponible sur : https://www.adapei42.fr/blog/definition-handicap-mental/, consulté le 22/09/2020

4) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : **Handicap Psychique**

a) Description

« Le Handicap Psychique est la « conséquence de la maladie psychique » et reste de cause inconnue ». Les capacités intellectuelles sont préservées et peuvent évoluer de manière satisfaisante. C'est la capacité de les mobiliser qui est déficiente. Le handicap psychique est la conséquence de diverses maladies :

- Psychoses, et en particulier les troubles schizophréniques ;
- Troubles bipolaires ;
- Troubles graves de la personnalité ;
- Certains troubles névrotiques graves comme les TOC (troubles obsessionnels compulsifs), …

Les personnes atteintes de troubles psychiques : personnes relevant du champ de la maladie mentale et/ou des troubles de la personnalité dont les enfants, les adolescents et les jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques entrainant des perturbations dans la scolarité et l'accès à l'apprentissage. On les retrouve généralement au sein des ITEP (Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique).

b) Répartition

La répartition du public en situation de handicap psychique

Accueil en ESSM	Déficiences psychiques (adultes)	Déficiences psychiques (enfants)	Total
OCCITANIE	1 015	2 559	3 574
Ariège	5	55	60
Aude	85	137	222
Aveyron	12	188	200
Gard	254	235	489
Haute-Garonne	249	735	984
Gers	109	161	270
Hérault	76	393	469
Lot	34	40	74
Lozère	60	77	137
Hautes-Pyrénées	22	176	198
Pyrénées-Orientales	0	100	100
Tarn	59	202	261
Tarn-et-Garonne	50	60	110

Les disparités sont fortes, mais suivent généralement la courbe de population des départements. Pour ce type de public, plus les départements sont peuplés et urbanisés, plus les personnes en situations de handicap psychiques sont nombreuses dans le département.

c) La pratique

La Fédération française du sport adapté (FFSA), dans le cadre de sa délégation de service public, propose des activités physiques et sportives aux personnes en situation de handicap psychique.

La FFSA dispose d'une commission Nationale Activités Physique et Handicap Psychique qui est déclinée en commission régionale en Occitanie. Chaque comité départemental Sport Adapté réalise actuellement un état des lieux des troubles psychiques sur son territoire à la demande de l'ARS. Le Contrat Pluriannuel d'objectif et de moyen (CPOM) mis en place entre la ligue et l'ARS, pourra permettre suite à cet état des lieux d'aller vers une stratégie spécifique à destination de ce public. La ligue Sport adapté semble être la seule à proposer de la pratique pour ce public sur notre territoire.

5) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : **Multi-Handicap**

a) Description

« Le multi-handicap, parfois appelé pluri-handicap, peut être défini par l'association de plusieurs déficiences ayant approximativement le même degré de gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale et posant des problèmes particuliers de prise en charge, car les capacités restantes ne permettent pas toujours d'utiliser les moyens de compensation habituels (exemple : la vision autorise l'usage de la langue des signes à un sourd mais pas à un sourd aveugle) »[18] .

Les personnes en situation de multi-handicap génèrent souvent des situations de grande dépendance et nécessitent donc un accompagnement spécifique tout au long de la vie. Le multi-handicap est un handicap lourd à expressions multiples, dans lequel une déficience mentale sévère et une déficience motrice sont associées à la même cause, entraînant une restriction extrême de l'autonomie.

Le Décret n°2017-982 du 9 mai 2017 définit le polyhandicap : « Personnes polyhandicapées, présentant un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficience motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain, et une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signe de la série autistique ».[19]

[18] Centre de Ressources Multihandicap, [en ligne], disponible sur : http://www.crmh.fr/crmh/cms/7134-7458/centre-de-ressources-multihandicap-paris-definitions.dhtml#:~:text=Le%20multihandicap%2C%20parfois%20appel%C3%A9%20plurihandicap,capacit%C3%A9s%20restantes%20ne%20permettent%20pas, consulté le 22/09/2020

[19] Centre de Ressources Multihandicap, [en ligne], disponible sur : http://www.crmh.fr/crmh/cms/7134-7458/centre-de-ressources-multihandicap-paris-definitions.dhtml#:~:text=Le%20multihandicap%2C%20parfois%20appel%C3%A9%20plurihandicap,capacit%C3%A9s%20restantes%20ne%20permettent%20pas, consulté le 22/09/2020

b) Répartition

Nous ne disposons pas des données ou études nous permettant d'identifier toute la population des personnes en situation de polyhandicap en Occitanie. Nous pouvons néanmoins analyser quelques éléments. L'Occitanie regroupe :

- 6,8 % de l'offre médicosociale nationale pour enfants polyhandicapés ;
- 6 % de l'offre médicosociale nationale pour adultes polyhandicapés

Avec 9% de la population vivant en Occitanie, l'offre est donc en tension. Les caractéristiques du territoire très contrasté à tous les niveaux (géographie, densité de population, économie, démographie médicale et paramédicale) constituent des freins pour accompagner les personnes en situation de polyhandicap sur le territoire [20].

Les ESMS peuvent aussi être des lieux de scolarisation. C'est notamment le cas pour les personnes en situation de polyhandicap, accueillies dans des établissements disposant d'une unité spécialisée. Ils ont un rôle essentiel face au fort taux de non-scolarisation qui les touche.

Pour de multiples raisons évidentes, la proximité des ESMS disposant d'un agrément Polyhandicap est un enjeu fort pour les familles.

Répartition des ESMS agréés polyhandicap accueillant des enfants sur le territoire

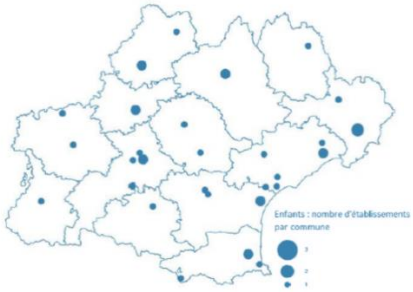

Répartition des ESMS agréés polyhandicap accueillant des adultes sur le territoire

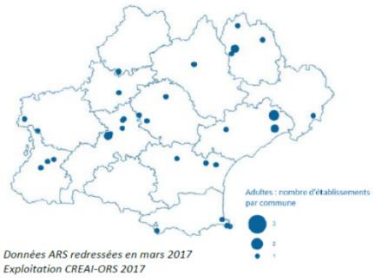

Nous constatons que la couverture territoriale est meilleure pour les enfants, même si face à la taille des départements et leur géographie, nous ne pouvons pas parler d'établissements en proximité. L'ex-région Midi-Pyrénées qui est une région relativement bien dotée en ESMS, n'a pas choisi une spécialisation forte de son équipement pour les enfants en situation de polyhandicap. Pour la population adulte, de nombreuses zones blanches persistent au sud de la région et sur une bonne partie ouest.

[20] CREAI-ORS LR/ ORS MIP/ ARS Occitanie. *Polyhandicap en Occitanie*. Rapport, mai 2019, 119p

Bien que cela nous donne une idée du nombre et de la répartition géographique des personnes en situation de polyhandicap, des interrogations subsistent sur les personnes maintenues à domicile.

L'éloignement des centres a des impacts forts en termes d'accessibilité à un accompagnement, en matière de fatigue lié au transport et de cout économique.

Des listes d'attentes sont présentes sur les établissements spécialisés ce qui témoigne d'une demande plus importante que l'offre et de solutions subies plus que choisies par les familles.

c) La pratique

La pratique sportive dans le milieu fédéré

Le manque de données sur la pratique sportive des personnes en situation de polyhandicap ne permet pas d'en effectuer un constat évident sur le territoire de l'Occitanie.

6) Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire : **Trouble du spectre de l'autisme (TSA)**

a) Description

Les Troubles Envahissants du Développement (TED) sont un groupe de troubles caractérisés par des altérations qualitatives des interactions sociales réciproques et des modalités de communication, ainsi que par un répertoire d'intérêts et d'activités restreint, stéréotypé et répétitif. Ces anomalies qualitatives constituent une caractéristique envahissante du fonctionnement du sujet, en toutes situations.

Les TED regroupent des situations cliniques diverses, entrainant des situations de handicap hétérogènes.

Cette diversité clinique peut être précisée sous forme de 8 catégories (troubles envahissants du développement) ou sous forme dimensionnelle (troubles du spectre autistique ; TSA) :

- Autisme infantile
- Autisme atypique
- Syndrome de Rett
- Autre trouble désintégratif de l'enfance
- Hyperactivité associée à un retard mental et à des mouvements stéréotypés
- Syndrome d'Asperger
- Autres troubles envahissants du développement
- Trouble envahissant du développement, sans précision

Le TSA a 2 catégories de symptômes (la Dyade) :

- Trouble de la communication sociale
- Comportements restreints et répétitifs.

L'autisme est considéré comme un continuum avec des degrés variables allant du TSA nécessitant des aides importantes au TSA nécessitant peu d'aides.

b) Répartition

Nous n'avons pas pu récupérer pour l'instant d'informations sur la répartition territoriale des personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme. Ce travail de recherche est à poursuivre.

c) La pratique

La ligue de Sport Adapté dispose de la délégation pour la pratique des personnes atteintes de TSA. De la même manière que nous l'avons précisé pour les handicap mentaux et sensoriel, la FFSA ne distingue pas ses publics, ce qui nous restreint ici dans une analyse plus poussée.

II- Identification des acteurs en lien avec la pratique sportive des PSH

1) Les acteurs sportifs

Fédérations historiques (ou fondatrices) du CPSF

Fédérations historiques du Sport handicap en France, les fédérations Handisport et de Sport Adapté sont à l'origine de la création du Comité Paralympique et Sportif Français.

Comité Régional Handisport Occitanie

Le Comité Régional Handisport (CRH) Occitanie se compose de 13 comités sur le département et propose plus de 30 disciplines. 34 sportifs de haut-Niveau handisport sont présents sur le territoire, et le CRH mise sur 10 espoirs pour participer aux Jeux paralympiques de Tokyo. Avec près de 4 000 licenciés, le CRH Occitanie se positionne comme le troisième comité régional handisport en nombre de licenciés.

Le graphique suivant fait ressortir un niveau de développement très variable, où les liens avec la densité de population du territoire ne sont pas forcément significatifs.

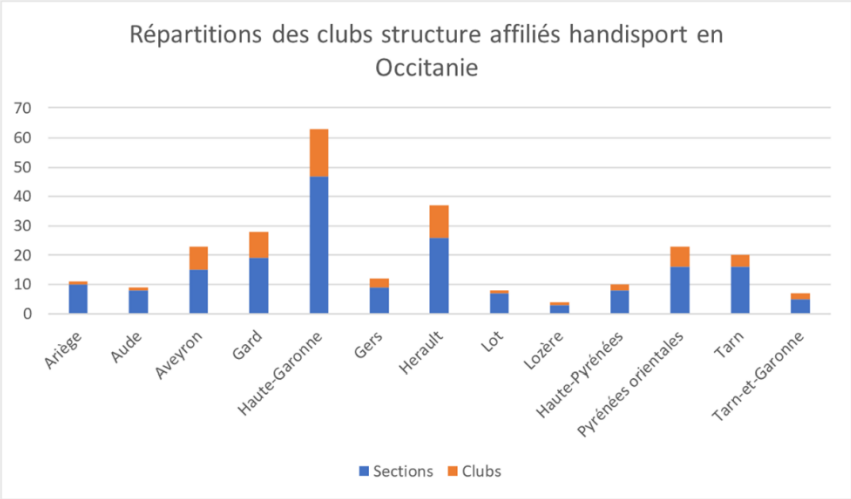

Nous constatons également la place importante des sections sportives comparativement aux clubs handisport. C'est un indicateur intéressant relatif à la politique de développement.

Les axes majeurs de développement du CRH s'orientent autour des thématiques suivantes :

- Faciliter l'accès à la pratique pour le plus grand nombre
- Favoriser les chemins de l'excellence sportive
- Accroitre le rayonnement du CRH
- Partager l'expertise au service du plus grand nombre de PSH.

Handisport en fête est organisé chaque année place du Capitole à Toulouse. Véritable vitrine du Comité Régional Handisport, cette manifestation se déroulant sur deux journées, permet d'accueillir sur une journée des écoliers de la région toulousaine afin de leur faire découvrir plus de dix activités. Ces moments de pratique sont associés à des temps de partage permettant sensibilisation et acquisition de connaissances. La seconde journée se veut être une grande fête ouverte à tous et pour tous. Alliant concerts, démonstrations et activités cette journée place les activités de la fédération et ses pratiquants au centre de la région.

L'expertise du CRH s'exprime aussi au travers de son pôle formation.

Le CRH impliqué sur l'accès au haut-niveau au travers de son programme Jeunes à potentiels, s'attache à développer le sport pour tous et par tous. Cette volonté se matérialise concrètement sur le terrain au travers de nombreux projets sur le territoire. C'est le cas notamment avec l'implication du CRH sur le projet de l'Institut Saint-Pierre de Palavas-les-Flots, première marche sport et handicap de l'enfant et de l'adolescent[21].

Ligue Sport Adaptée Occitanie

La ligue de Sport Adapté (SA) Occitanie est engagée dans un projet de développement territorial qui découle des grands axes fédéraux :

- Favoriser l'inclusion des PSH au travers des spécificités du sport adapté
- Consolider les liens avec le milieu institutionnel.
- Offrir un pratique sportive équitable pour tous les types de handicap y compris les plus éloignés de la pratique (très jeunes, plus âgés, éloignement géographique…).
- Permettre à chaque sportif d'accéder à son excellence.

Deuxième région française en termes de licenciés, la Ligue SA Occitanie est première en nombre de rencontres sportives et de pluralité d'activités proposées. Depuis maintenant 8 ans, chaque département dispose de son propre comité départemental.

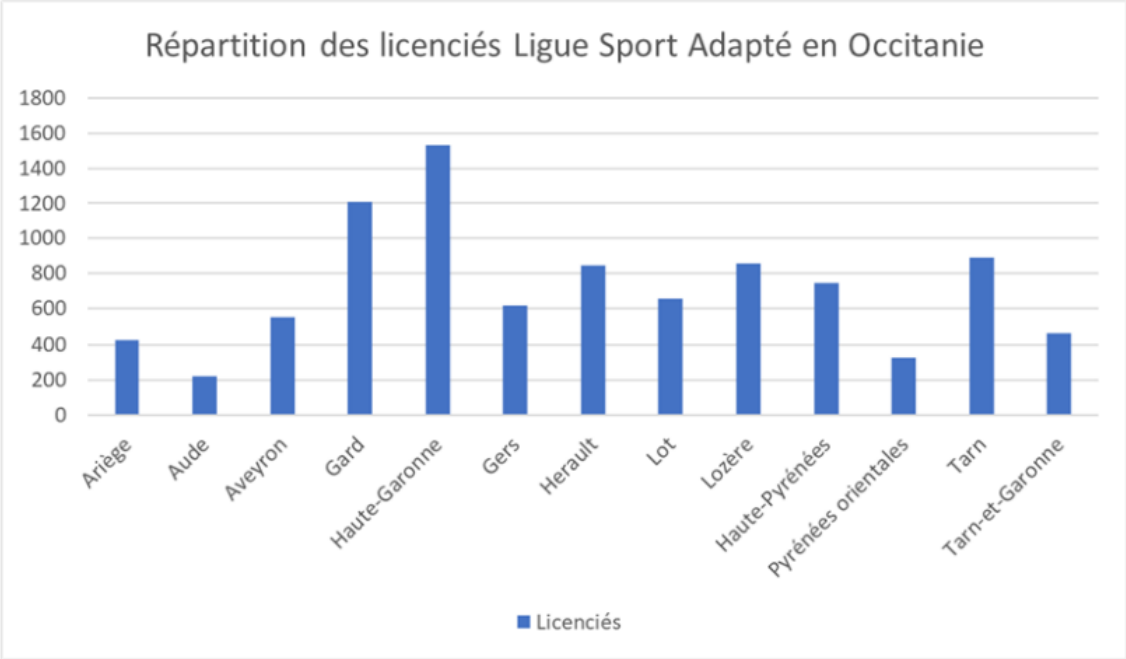

[22]

Le cœur de la région (Haute-Garonne, Tarn, Hérault, Aveyron, Lozère) est particulièrement dynamique,

L'Aude et les Pyrénées-Orientales sont un peu en retard même si la structuration progresse. La professionnalisation présente désormais dans chacun des départements, crée une impulsion considérable sur le développement des parasports.

[21] Bonne pratique n°3. P
[22] Fédération française du Sport Adapté

Ratio de Pénétration (calculé de la façon suivante : nombre de licenciés FFSA / population accueillie en établissements dans la région ou département)						
DEPARTEMENTS	Adultes	Jeunes IME	Total PH	Licenciés FFSA *	Ratio de pénétration	Licences 2018-2019 - FFSA
Ariège (09)	802	212	1 014	426	42,0	
Aude (11)	1929	356	2 285	221	9,7	
Aveyron (12)	1 472	298	1 770	549	31,0	
Gard (30)	2 391	575	2 966	1208	40,7	
Haute-Garonne (31)	4 610	935	5 545	1534	27,7	
Gers (32)	1 152	302	1 454	615	42,3	STATISS 2016 :
Hérault (34)	3 770	757	4 527	844	18,6	STATistiqueset Indicateurs de la Santé et du Social
Lot (46)	936	215	1 151	656	57,0	
Lozère (48)	2 123	76	2 199	858	39,0	
Hautes-Pyrénées (65)	1 519	338	1 857	744	40,1	
Pyrénées-Orientales (66)	1 686	428	2 114	326	15,4	
Tarn (81)	2 029	383	2 412	891	36,9	
Tarn & Garonne (82)	1 279	245	1 524	464	30,4	
OCCITANIE	25 698	5 120	30 818	9 541	31,0	
Total national FFSA	258 309	66 590	324 899	65 167	20,1	[23]

Bien que calculé uniquement sur la population recensée en établissements[24], ce taux de pénétration spécifique nous permet de faire ressortir certains éléments contextuellement intéressants. L'Occitanie

[23] Fédération française du Sport Adapté
[24] La FFSA accueille de nombreux publics hors établissement

se situe bien au-dessus de la moyenne nationale (+ 11,5 points). Les nombreux départements disposant d'un taux de pénétration élevé démontrent la capacité de la FFSA à travailler avec des ESMS.

La Ligue SA s'est également fixé des objectifs régionaux :

- Aller davantage vers les associations gestionnaires
- Développer la pratique des plus jeunes.
- Réduire les disparités territoriales.

Des chantiers sont encore à mener sur l'offre de pratique féminine notamment[25].

La structuration d'accès à la performance (PERF) qui est une orientation politique forte fonctionne très bien sur le territoire et permet notamment de réengager le dialogue avec certaines institutions.

L'Equipe Technique Régionale, qui regroupe 52 membres (salariés et éducateurs spécialisés) est dynamisante pour le mouvement ainsi que pour les professionnels de la région.

La ligue SA entretient de bonnes relations avec les fédérations homologues. Ce sont elles qui généralement sont demandeuses d'accompagnement et de formations. La collaboration s'exprime également sur de l'évènementiel (logistique, communication, prêt de matériel…).

L'expertise reconnue de la ligue SA se retrouve aussi dans la participation à de nombreux groupes régionaux.

Le mouvement a un lien historique avec les ESMS et celui-ci est fort avec les associations gestionnaires.

Le Contrat Pluriannuel d'objectif et de Moyens (CPOM) avec l'ARS permet à la Ligue d'accompagner les ESMS dans la démarche d'intégration des APS dans le projet d'établissement. L'offre sportive proposée durant la saison fait ensuite le lien avec ces établissements qui s'intègrent au projet de la ligue.

Les relations avec le monde scolaire sont plus formalisées au niveau local qu'au niveau régional.

C'est l'échelon départemental qui est à la manœuvre. Les actions se passent notamment sur la pratique partagée, même si celle-ci ne répond pas à tous les handicaps. Il y a encore cependant un manque de reconnaissance et d'automatisme dans le travail.

Les fédérations délégataires (ou homologues)

Le périmètre des délégations, en matière paralympique, présente des particularités propres à l'organisation même du mouvement paralympique. Deux fédérations sportives agréées sont délégataires pour les publics présentant un handicap moteur ou sensoriel (Fédération française Handisport) ou un handicap mental ou psychique (Fédération française du Sport Adapté). Cette singularité, fragile juridiquement au regard des dispositions du Code du sport (L131-14 et suivants), s'explique néanmoins par le rôle historique et fondamental des deux fédérations concernées.

L'arrêté du 31 décembre 2016 a remis en cause ce monopole règlementaire en transférant la délégation « paralympique » à 13 fédérations unisport qui développent la discipline homologue pour le sport dit valide.

Néanmoins, cet arrêté ne remet pas en cause la délégation par public évoquée précédemment.

Les fédérations homologues exercent ainsi leur délégation de service public sur les territoires au travers de leurs organes déconcentrés. C'est cette délégation et l'implication de ces ligues délégataires que nous allons étudier dans cette partie afin d'en avoir une vision transversale.

[25] 33,4% des licenciés sont des femmes au sein de la ligue de sport adapté Occitanie – Source FFSA.

Relations avec les fédérations historiques

Nous observons des relations fortement hétérogènes entre les ligues délégataires et les ligues historiques en Occitanie.

Si certaines entretiennent des relations de travail et de collaboration, d'autres ont plus de mal à engager l'échange. Les raisons peuvent en être multiples et parfois justifiées mais cela limite la cohérence d'action autour des parasports.

Les relations sont néanmoins minoritaires entre le Comité Régional Handisport et les fédérations délégataires. Elles peuvent s'exprimer sur de la formation ou de l'évènementiel mais restent ponctuelles. Elles sont plus nombreuses entre la Ligue Sport Adapté et les ligues homologues et interviennent souvent suite à des sollicitations de ces mêmes ligues. Ces relations vont parfois jusqu'à la convention (Ligue de football d'Occitanie et Ligue Sport Adapté par exemple). Cependant, des temps de partage entre ligues qui ne se connaissent pas pourraient occasionner des retombées bénéfiques pour l'ensemble des acteurs du parasport et pour les PSH.

Développement

De grandes différences sont à noter entre les ligues délégataires d'un point de vue du développement. Certaines ligues sont très éloignées de la notion de délégation tant les actions mises en place pour les parasport sont embryonnaires (voire inexistantes). Elles sont très loin du cadrage de la délégation de service public.

D'autres ligues sont par contre très avancées de par leur structuration d'offre et de pratique et leur capacité à accueillir des publics.

Une caractéristique commune reste l'incapacité à identifier des pratiquants actuels sur les territoires et à aller chercher de nouveaux pratiquants. Le recensement des PSH sur le territoire est un enjeu fort pour chacune des ligues délégataires qui pourraient ainsi renforcer leur offre de développement. L'anonymat dans lesquels évoluent certains parasports au sein de leur ligue est aussi un frein au développement. Un besoin d'exposition, de valorisation et de communication se fait parfois grandement ressentir, tout comme l'accompagnement fédéral.

Il est à noter que les para-joueurs lorsqu'ils sont accueillis dans les clubs, sont souvent de véritables accélérateurs. Ce sont eux qui ont littéralement construit leur discipline sur leur territoire.

Nous pouvons également noter que les bonnes volontés sont parfois stoppées face à des difficultés administratives (organisationnelles et de ligne budgétaire). Certains acteurs sont parfois désemparés pour contribuer au développement des parasports lorsque leur projet se retrouve confronté à des problématiques parfois très opérationnelles (la formation pour le Tir à l'Arc, les ressources humaines pour le Volley-ball). Nous retrouvons cette problématique aussi chez les fédérations du collège des sports associés. La FFSU s'est par exemple retrouvée confrontée à des blocages administratifs sur un projet important qui est désormais au point mort. La collaboration avec des partenaires du mouvement parasportif est une option qui pourra donner une nouvelle vie à ce projet. Cela ne fait que souligner le besoin d'identification de personnes ressources et de facilitateurs sur le territoire.

Des freins subsistent encore pour certaines disciplines spécifiques. Le cout financier de la pratique peut en être un lorsqu'il nécessite un équipement onéreux.

Enfin l'accessibilité est encore trop souvent un problème que ce soit par l'éloignement de l'équipement sans transport le desservant (cas notamment en équitation) ou sa construction (récurrent sur des dojos à l'étage de bâtiments).

Formation

Pour les fédérations et donc les ligues les plus structurées, la formation est une véritable force qui permet d'accompagner les structures et de dynamiser le territoire. C'est le cas pour la ligue de Judo, d'Equitation ou encore de Canoë-Kayak. A des niveaux différents elles impulsent des dynamiques mais l'offre de formation ne résout pas tous les problèmes. Elle doit être accompagnée d'une véritable stratégie, d'actions et d'acteurs moteurs.

Les formations D.E (Diplôme d'Etat) qui intègrent la dimension parasport permettent aux nouveaux professionnels arrivant sur le territoire d'être une véritable force de proposition dans le développement de ces projets.

Cependant, un bon nombre d'entre elles rencontrent des difficultés pour inciter les clubs à se former.

On regrette aussi parfois le cout demandé, qui est perçu comme dissuasif, pour des formations relatives aux publics en situation de handicap.

Le collège des sports associés et autres fédérations

Au sein du Comité Paralympique et Sportif Français, les membres associés sont des fédérations qui sans avoir la délégation ministérielle, œuvrent pour le développement du parasport. En devenant membre du CPSF elles témoignent de leur volonté de faire avancer la pratique des personnes en situation de handicap.

Les autres fédérations, qui ne sont pas membre du CPSF peuvent aussi avoir des actions à destination des PSH. Nous n'avons pas remarqué sur le territoire Occitan de lien de cause à effet entre l'appartenance au CPSF et l'attachement particulier au développement du parasport. L'incidence sur l'engagement ne semble pas venir de ce niveau et nous n'avons tout du moins pas repéré de tendance significative. Nous analyserons dans la section suivante ensemble les ligues n'appartenant ni aux ligues historiques, ni aux ligues délégataires.

Relations avec les ligues Historiques

Nous constatons que ces ligues ont pu développer peut-être plus facilement des relations avec les fédérations historiques. Ces fédérations qui n'ont pas la délégation collaborent ainsi plus facilement, poussées notamment par des incitations fédérales à aller vers des enjeux sociétaux. De même les fédérations historiques, handisport plus particulièrement, collaborent aussi avec ces ligues qui disposent de moyens sur leur discipline sans avoir la délégation du parasport.

Ces collaborations s'expriment notamment sur le champ de la formation avec, soit des formations partagées, soit des interventions sur des formations propres à chaque ligue.

Des échanges de bon procédé se font également sur du prêt de matériel.

L'évènementiel constitue aussi un champ de collaboration souvent identifié. Que ce soit sur des évènements ordinaires où on intègre une dimension "citoyenne" ou "sport pour tous" sous l'impulsion des politiques publiques ou sur des évènements parasportifs où l'on recherche un accompagnement de moyen. Ainsi certaines ligues ordinaires disposant de moyens de communication ou logistiques les mettent à disposition (championnat de France sport adapté par exemple).

Développement

A l'image du Handigolf et du Handi-Hockey, des fédérations développent des pratiques parasportives sans avoir la délégation. Certaines de ses ligues fonctionnent de façon quasi autonome mais sont aussi confrontées à certaines difficultés dans leur développement.

D'autres ne semblent pas encore avoir trouvé leur fonctionnement avec les parasports malgré leur intérêt pour le développement de la pratique. Le milieu ordinaire a aussi parfois un travail à faire en

matière d'acceptation des PSH. Les professionnels ou intervenants ne sont d'ailleurs pas toujours enclins à se former.

Pour d'autres structures qui s'engagent sur la voie du développement, la formation fait défaut. L'impulsion se fait aussi par les pratiquants eux-mêmes qui incitent les clubs à se structurer. Enfin le manque de pratiquants limite l'offre de pratique et réduit la stimulation compétitive.

Le mouvement olympique

Le Comité Régional Olympique et Sportif Français

Organe déconcentré du CNOSF sur le territoire occitan, le CROS Occitanie réalise ses missions sur un vaste territoire.

Il a aussi dû relever le défi de la fusion des régions comme l'ensemble des acteurs territoriaux. Il dispose ainsi de deux implantations sur le territoire, à la Maison Régionale des Sports de Montpellier et à celle de Balma (proche banlieue de Toulouse) où est positionné son siège social et où il officie en tant que gestionnaire de l'établissement. Ces deux structures hébergent de nombreuses associations sportives de niveau régional mais aussi départemental. Les échanges entre les acteurs est ainsi favorisé. Ces deux sites accueillent par ailleurs d'autres moments de vie du mouvement associatif tel que des réunions, des formations ou des assemblées générales.

Avec une équipe de sept salariés dont une directrice, également coordinatrice interrégionale pour la région sud-ouest pour le CNOSF, le CROS a investi de nombreux champs notamment en se diversifiant ces dernières années.

L'offre du CROS Occitanie s'applique aux domaines suivants :

- Formations, offre de formation à destination de l'ensemble du mouvement sportif.
- Offre éducation, offre à destination du monde scolaire
- Work&Move, offre sport santé bien être à destination des entreprises
- Intermédiation de services civiques

Sur ces différents sujets le CROS se positionne en prestataire de service et mobilise les ressources territoriales pour enrichir ses prestations. Elles trouvent leur résonnance auprès d'actions phares déclinées localement suivant le rythme de la saison : Journée Olympique, Semaine Olympique et Paralympique, Sentez-vous sport…

La collaboration avec les autres acteurs du mouvement sportif se fait donc sur ces actions évènementielles, mais peut aussi intervenir sur des opérations initiées par la Région (Jour-J) ou les acteurs sportifs territoriaux eux-mêmes (Handi en Fête).

Les Comités Départementaux Olympique et Sportif (CDOS)

Au niveau départemental, nous retrouvons, 13 CDOS positionnés sur chacun des départements du territoire. Nous pouvons aussi remarquer au sein des CDOS des disparités territoriales qui s'expriment notamment au travers de leur structuration. Le nombre de salariés est variable d'un territoire à l'autre et il existe parfois des postes de direction qui témoignent d'un niveau de structuration certain.

Les projets sont ainsi plus nombreux et variés lorsqu'ils sont portés par une équipe de salariés présents sur le territoire.

Sur certains territoires, nous avons pu relever une collaboration étroite au travers du triptyque Conseil Départemental, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et CDOS. Ce fonctionnement se met en place lors de la réponse d'appel à projets, d'organisation évènementielle ou de politique publique spécifique. Il vise à coordonner les acteurs et à les mobiliser d'un point de vue opérationnel. Les acteurs du champ parasportif sont alors sollicités sur

des projets plus descendants mis en place par le CNOSF. Nous avons pu constater de très bonnes relations de travail entre le CDOS et les acteurs du parasport au niveau départemental.

Le CROS agissant en chef de file territorial, il impulse et entraine dans le sillage de ses actions ses comités départementaux. Nous retrouvons donc des déclinaisons départementales des actions précédemment citées dans les missions des CROS pilotées par le CDOS.

Les pistes de collaboration avec le Mouvement Olympique en Occitanie

Avec le déploiement en région du CPSF, de nouvelles relations étaient à construire avec le CROS. Le rapprochement géographique et le partage de locaux était une bonne première base et la relation avec le CROS Occitanie s'est renforcée au cours de cette première année de fonctionnement.

Des collaborations déjà initiées en 2019, devraient être renforcées, notamment sur la Semaine Olympique et Paralympique.

Un projet de collaboration entre le CPSF et le CROS Occitanie a été initié dans l'accompagnement des collectivités territoriales autour du label Terre de Jeux de Paris 2024.

La collaboration au sein de différents groupes de travail régionaux est particulièrement intéressante avec une double approche paralympique et olympique.

Enfin des pistes sont encore à travailler dans le fonctionnement pour construire un mouvement olympique et paralympique plus fort sur le territoire et accompagner nos membres respectifs de la meilleure des manières.

2) Les accueils de PSH en lien avec le sport

De nombreuses associations et associations gestionnaires sont présentes sur le territoire occitan. Les gestionnaires d'établissement ont également un rôle militant de défenseur des droits de personnes en situation de handicap. Ils ont enfin un rôle de représentation et sont amenés à siéger dans des instances territoriales décisionnaires.

Dans les ESMS, les liens avec la pratique sportive et les parasports se font par l'intermédiaire du projet d'établissement qui peut comporter un volet APS. Les interventions dans l'établissement sont majoritairement encadrées par du personnel de l'établissement[26]. Des partenariats sont régulièrement mis en place avec des fédérations. Il s'agit principalement d'associations de la ligue sport adapté[27] qui disposent de nombreuses associations hébergées au sein de ses établissements.

Des entretiens et des rencontres avec les associations gestionnaires et des ESMS sont prévus dans les semaines qui suivent la remise de cet Etat des lieux. Cette partie fera donc l'objet d'une étude complémentaire.

3) Les institutions

L'Agence Nationale du Sport

[26] 95% pour les enfants, 84% pour les adultes – Enquête sur la pratique des activités physiques et sportives dans les établissements et services médico-sociaux acceuillant des personnes handicapées, DGCS, PRSSN, Juin 2018
[27] Même source

La création de l'Agence Nationale du Sport a modifié l'organisation de la gouvernance du sport en France. Elle a occasionné, entre autres choses, la disparition de la part territoriale du CNDS telle qu'elle existait jusqu'en 2018.

Ainsi, l'année 2019 a permis à 29 fédérations pilotes (plus le CNOSF) d'expérimenter les Projets Sportifs Fédéraux (PSF) qui se sont généralisés en 2020 à toutes les fédérations. Application directe des plans de développement des fédérations, ces PSF laissent donc une latitude plus importante que le CNDS aux fédérations pour déployer leur stratégie de développement territorial. Elles sont désormais libres d'appliquer les actions de leur plan de développement.

C'est dans ce contexte, et dans une phase de transition, que nous analysons la partie à destination des parasports de ces financements. L'analyse suivante28 reflète donc une réalité territoriale d'accompagnement de l'ANS, mais ne doit pas être considérée comme une vérité générale en matière d'actions engagées par les acteurs. En effet, certaines actions à destination du parasport ne sont pas soutenues dans le cadre de ce dispositif ou le sont par d'autres moyens. Nous dégagerons néanmoins de l'analyse suivante des faits saillants et des tendances significatives.

En Occitanie, pour 1000 habitants, le financement ANS du parasport atteint 235,51€ (médiane nationale à 161€ hors outre-mer). Par ailleurs, le financement ANS du parasport atteint 8483€ pour 1000 allocataires AAH/AEEH, soit quasiment 1000€ au-dessus de la médiane nationale. La dynamique d'accompagnement des parasports en Occitanie est donc, comparativement aux chiffres nationaux plutôt engagée.

Néanmoins, entre 2017 et 2019, l'évolution de l'accompagnement du parasport en Occitanie par l'ANS a chuté de 6,08%. Ainsi, treize fédérations ont perdu en Occitanie l'intégralité de leur financement parasport entre 2017 et 2019[29]. C'est autant de ressources en moins pour l'accompagnement des acteurs qui œuvrent sur le territoire.

Parmi les 20 fédérations les plus financées, certaines ont eu une augmentation significative de l'enveloppe allouée aux parasports (athlétisme, football, badminton, lutte, golf, ASPTT et sport adapté dans une moindre mesure). Il est a noté que l'athlétisme, le football et le badminton font partie des fédérations pilotes, nous y voyons donc une véritable volonté fédérale de soutiens aux actions parasportives.

D'autres ont connu une évolution négative. Contenue pour certaines (handisport, tennis, voile perdent entre 2 et 4%) mais importante pour les autres (rugby, handball, aviron, canoë-kayak…). Aviron et canoë-kayak étant des fédérations pilotes et délégataires, nous devrons étudier avec eux les raisons de cette baisse sensible.

Sur les 20 fédérations le plus accompagnées en Occitanie, nous retrouvons Sport Adapté et Handisport aux deux premières places avec respectivement 32,9% et 31,7% de l'enveloppe. Sept fédérations délégataires, avec le tennis qui se démarque en troisième position (avec 6% de l'enveloppe), le canoë-kayak (6ième), le badminton (7ième), le golf (10ième), le judo (11ième), l'aviron (16ième) et la voile (19ième) complètent les fédérations délégataires présentent dans ce « top 20 ». Le mouvement Olympique se positionne quant à lui en 15ième position. L'athlétisme (4ième), le football (5 ^{ième}) les ASPTT (8ième) sont quant à eux parmi les dix premières fédérations accompagnées sur le territoire occitan en 2019.

[28] Analyse établie à partir de documents de l'ANS et réalisée par le CPSF.

[29] Fédération Sport en Milieu Rural, Joinvillais, Volley-Ball, Twirling Bâton, Sports de Glace, Ski, Karaté et Disciplines associées, Savate Boxe Française et DA, Roller et Skateboard, Jeu de Balle au Tambourin, Hockey sur Glace, Danse, Clubs Omnisports, Aïkido Aïkibudo et Affinitaires.

L'absence de plusieurs fédérations délégataires dans ce classement interpelle sur l'engagement d'actions en faveurs du parasport, soutenue soit par les PSF, soit par le CNDS pour cette année 2019.

L'analyse par structure (clubs, comités et ligues)

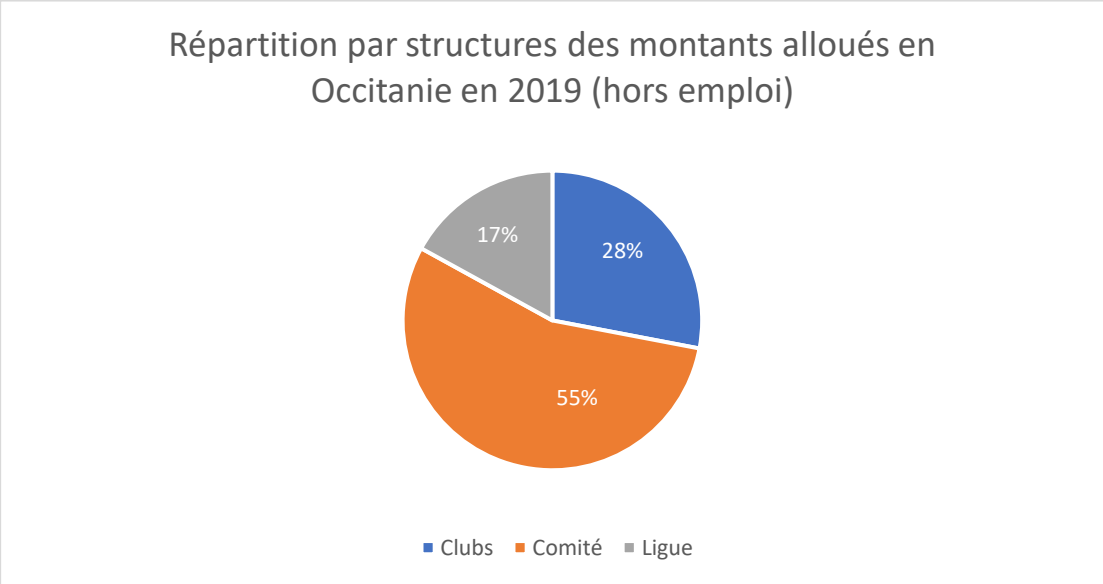

[30]

Nous observons au regard de ce graphique, une prédominance des actions des comités qui captent 55% des financements, suivis des clubs et des ligues. Au regard de l'accompagnement de l'enveloppe de l'ANS, ce sont les comités qui sont les plus dynamiques sur les actions parasportives sur le territoire Occitan. La faible part des clubs dans le montant total peut interroger.

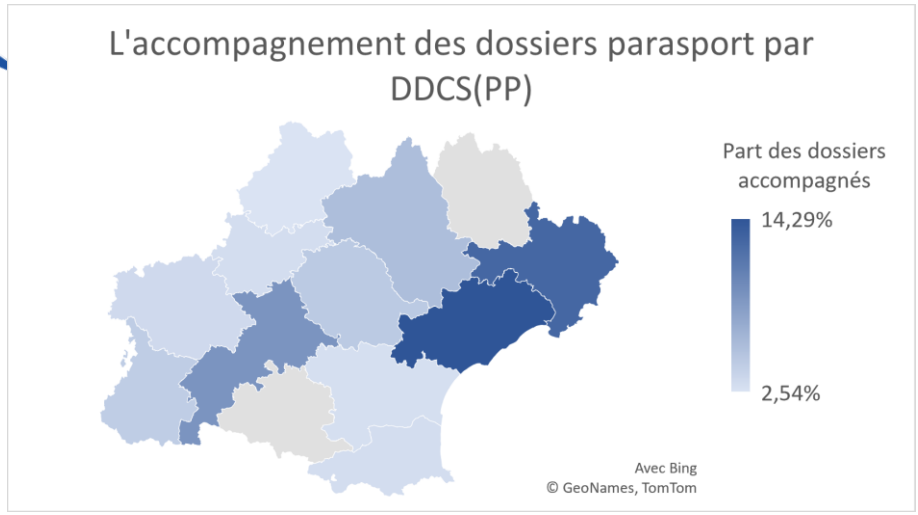

Cette carte nous permet de constater un accompagnement plus significatif de certaines DDCS(PP) en matière de parasport. C'est un indicateur parmi d'autres du dynamisme du territoire sur ce sujet.

[30] L'aide à l'emploi représente 55% des sommes allouées sur le parasport en Occitanie. Nous les avons donc exclues pour analyser directement l'aide aux projets. En comptabilisant l'emploi, la répartition est la suivante : Clubs 32,3%, Comités 52%, Ligues 15,7%.

La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports en Occitanie (DRJSCS)

La DRJSCS Occitanie a positionné un référent sport handicap au niveau régional, qui œuvre pour partie de son temps sur des missions en lien avec le handicap.

La DRJSCS regroupe deux à trois fois par an une Equipe Technique Pédagogique Régionale (ETPR) sur la thématique du handicap. Ce réseau d'acteurs se compose de référents départementaux sur le handicap des DDCSPP, de référents des CREPS et de référents de ligue pour les fédérations Sport Adapté et Handisport. Ce réseau dynamique permet le partage d'informations, le suivi de dossiers territoriaux et leurs discussions.

Suite à la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS), certaines prérogatives de la DRJSCS ont été transférées à l'ANS comme la part territoriale de l'ex CNDS.

La DRJSCS conserve néanmoins certaines actions en plus de sa qualité d'acteur mobilisateur de réseau sur le territoire. Sans être exhaustifs, nous en avons relevé quelques-uns :

- Les équipements sportifs au travers de crédits de l'ANS, qu'elle subventionne.
- Le financement de l'emploi sportif territorial fait encore partie de ses prérogatives et avec lequel la DRJSC a fait le choix de doter les départements ne disposant pas d'ESQ (Emploi Sportif Qualifié).
- Le Budget Opérationnel de Programme 219 (BOP 219) qui est une aide aux projets Sport et Handicap et dont l'enveloppe globale est de 20 000€.

Jusqu'en 2019, la DRJSCS finançait l'achat du petit matériel sportif (partie détaillée en partie 3.1.B) avant la mise en place totale de Projet Sportif Fédéraux (PSF) par l'ANS.

Il aurait été intéressant de pouvoir comparer l'accompagnement de l'ex-CNDS sur la part territoriale relative à la pratique des personnes en situation de handicap, avec la nouvelle procédure de financement qui le remplace à savoir les PSF reversés via l'ANS.

Ce travail nous aurait permis d'avoir une vision à la fois de l'engagement des fédérations sur la thématique du sport pour les personnes en situations de handicap, mais aussi l'incidence positive ou négative du PSF sur les acteurs locaux. Cela fera l'objet d'un document complémentaire à cet Etat des lieux.

La Région Occitanie

Les lois de décentralisation ont façonné le territoire et les compétences des régions depuis maintenant plusieurs décennies. Après être devenues des collectivités à part entière, elles ont vu leur pouvoir s'élargir.

La Loi NOTRe de Janvier 2015, définit le nouveau cadre géographique pour les deux ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon en créant une nouvelle grande région regroupant les deux ensembles territoriaux.

Bien que renforçant les compétences des régions sur plusieurs domaines et les privant de la compétence générale, la loi NOTRe, laisse le champ du sport en compétence partagée.

Suite à une consultation citoyenne, le nom de la Région Occitanie est adopté en assemblée le 24 juin 2016. La signature Pyrénées méditerranée est ajoutée au nom de la région.

La région Occitanie : une région qui a fait le choix de s'impliquer dans le sport

Les 17 000 clubs sportifs de la Région Occitanie[31] constituent le socle de la vitalité sportive de notre territoire. Accueillant environ 1 300 000 licencié(e)s, ils sont un espace d'éducation, de lien social et de citoyenneté reconnu par tous.

La Région Occitanie fait du sport une orientation forte en parfaite articulation avec les 4 priorités fixées pour le mandat électoral :

- La jeunesse,
- L'équilibre des territoires et la prise en compte des territoires littoraux, ruraux et montagnards,
- Le rayonnement de la Région aux échelles nationale et internationale,
- Une ambition forte sur l'emploi et la formation, en articulation avec la stratégie régionale emploi croissance.

L'implication de la Région Occitanie pour le sport se matérialise sur les thématiques suivantes :

- Soutien des manifestations sportives (Les manifestations internationales d'exception, nationales et internationales à fort impact territorial).
- Soutien des clubs sportifs.
- "Occitanie clubs performance" pour les clubs professionnels.
- "Occitanie club ambassadeurs" pour les clubs inscrits dans une démarche fédérale de haut-niveau.
- "Occitanie sport pour tous" à destination des clubs menant des actions envers les jeunes.
- Aide à l'acquisition d'une licence sportive UNSS.
- Soutien au mouvement sportif régional : accompagnement des ligues, comités régionaux et pôle espoir dans la préparation d'athlètes de haut-Niveau.
- Soutien à l'acquisition et la rénovation d'équipements sportifs.
- Bourse d'aides individuelles sportives : A destination de sportifs régionaux inscrits sur les listes ministérielles en tant que sportifs de haut niveau et espoir.

L'implication dans le sport de la région Occitanie se matérialise aussi au travers de son Agence de développement régionale, Ad'Occ qui dispose d'une cellule sport. Plusieurs actions et services sont ainsi proposés par Ad'Occ sport afin de dynamiser et accompagner la filière du sport en Occitanie.

- Un incubateur qui accompagne la création et le développement d'entreprise dans l'univers du sport tourisme.
- Un programme d'accompagnement prémium à destination des entreprises du sport.
- Un club d'entreprise sport.
- Le Sportup Summit concours d'entreprenariat à destination des startup de la filière sport.

La région Occitanie a par ailleurs mis en place un plan régional d'urgence solidaire, économique et culturel. Il doit "permettre aux associations, d'honorer les contrats en cours avec leurs différents prestataires, et d'honorer les rémunérations des salarié.e.s, tout en bénéficiant du maintien des subventions dans le cadre des dispositifs régionaux votés."

Si celui-ci n'a pas vocation à perdurer dans le temps, il démontre la réactivité et la capacité d'engagement face à une situation exceptionnelle de la collectivité.

Sur l'accompagnement de de la pratique des personnes en situation de handicap nous avons focalisé notre attention sur deux dispositifs :

[31] https://www.laregion.fr/

- Fond d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.

La Région accompagne les personnes en situation de handicap dans la pratique d'un sport via une aide à l'acquisition de matériel sportif à destination des comités départementaux ou des clubs. Les bénéficiaires doivent être affiliés à la Fédération française Handisport ou du Sport Adapté ou encore être référencés sur le Handiguide pour les autres fédérations. La région Occitanie s'implique concrètement dans la pratique de PSH en finançant jusqu'à 80% du montant. Ce dispositif régional, mobilise bon nombre d'acteurs[32]. En 2020, la région a accompagné 85 clubs (46 clubs Handisport et 39 sport Adapté) pour un montant total de 173 000€.[33]

- L'appel à projet Handicap Occitanie

La Région apporte un soutien spécifique aux projets associatifs innovants contribuant à une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap au travers de cet appel à projet.

En cohérence avec les priorités de la région, les projets doivent répondre aux enjeux suivants :

- Aider au développement et au déploiement d'actions spécifiques innovantes favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap, quel que soit le type de handicap.
- Promouvoir les actions innovantes afin de favoriser leur transfert et leur généralisation sur le territoire régional tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

En 2020, 14 projets ont été retenus dans le domaine sportif pour une montant de 45000€.

L'implication de la région Occitanie sur la région est donc multiple en matière de sport, notamment pour les personnes en situation de handicap. Au travers du soutien qu'elle manifeste sur les évènements, le haut-niveau ou l'accompagnement de la structuration des acteurs, elle contribue à la dynamique de développement des parasports.

Elle est aussi clairement identifiée par les ligues et comités régionaux en tant que financeur, bien évidemment mais aussi en tant qu'acteur public de premier plan au travers de l'association et de la sollicitation des élus et salariés de la région sur différentes opérations.

Les conseils départementaux

Riche de 13 conseils départementaux, la région Occitanie contrastée géographiquement l'est aussi sur sa territorialité départementale. Nous pouvons ainsi remarquer une organisation des services départementaux qui varie d'un territoire à l'autre. Révélateur de l'appropriation politique d'un territoire, le sport dans les conseils départementaux se retrouve parfois avec la culture, la vie associative, la citoyenneté ou encore seul.

Plus significatif d'un point de vue politique, il n'existe pas de vice-présidence aux sports systématique. Le sport étant une compétence partagée, lui accorder une vice-présidence est un marqueur fort.

Ils conservent néanmoins peu ou prou les même prérogatives et moyens d'intervention d'un département à l'autre, même si des différences sont à noter.

Au travers de leurs compétences en matière d'action sociale les conseils départementaux sont présents sur le champ du handicap. Ils interviennent donc pour les personnes en situation de handicap sur la politique d'hébergement, d'insertion sociale et d'aide financière (PCH, loi du 11 février 2005) ou encore

32 À partir de l'adresse <https://www.laregion.fr/Fonds-d-accessibilite-a-la-pratique-sportive-pour-les-personnes-en-situation-de>
33 Source : La Région Occitanie

du transport des collégiens en situation de handicap. Nous constatons dans certains départements des collaborations étroites voire une véritable volonté de rapprochement dans une appréhension plus globale des personnes en situation de handicap entre les services sport et autonomie.

Au regard de ses compétences et de son implication quasi permanente sur la compétence partagée du sport le conseil départemental est un interlocuteur de premier plan pour le mouvement parasportif.

Les implications en matière de sport et de parasport

Les politiques sportives des conseils départementaux sont ainsi très variables d'un département à l'autre. On y retrouve une résonnance historique, mais aussi géographique. Ainsi, certains territoires se sont pleinement appropriés le sport de pleine nature, la frontière avec le tourisme y est donc plus poreuse. Ces politiques embarquent derrière elles toute la filière.

Nous pouvons cependant noter différentes d'approches sur les politiques et le soutien de conseil départementaux :

- L'approche sportive : L'approche de la collectivité se veut orientée sur un traitement identique en matière d'accompagnement et de prise en compte des publics. Les Ligues ou les actions parasport émargent au même titre que la pratique ordinaire.
- L'approche handicap : La pratique des parasports et l'accompagnement des fédérations historiques du handicap sont traités et accompagnés de manière spécifique.
- L'approche mixte : Le parasport entre dans le champ des pratiques sportives et peut y émerger mais fait l'objet d'un accompagnement particulier au regard du champ du handicap.

Nous retrouvons souvent un lien fort sur les territoires entre les conseils départementaux et les comités départementaux Sport Adapté et Handisport. En effet ces derniers disposent d'une expertise historique et d'une véritable légitimité en matière de pratique pour les personnes en situation de handicap.

L'orientation des financements publics vers le sport pour tous ces dernières années, a amené de nombreux acteurs à se positionner sur ces thématiques.

Face à l'expertise que nécessite la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, l'accompagnement des ligues historiques est parfois un véritable soutien pour les départements. Leurs avis est une véritable garantie. Les départements le leur rendent d'ailleurs bien avec un soutien fort sur l'emploi et les projets.

Certains comités départementaux doivent leur pérennité au soutien financier sans faille des départements. Des emplois sur ces territoires ne pourraient être préservés sans le concours des conseils départementaux qui abondent de manière très importante d'un point de vue financier.

Les CREPS

Le territoire Occitan dispose de deux Centres de Ressources et d'Expertise de la Performance Sportive (CREPS). Celui de Toulouse et celui de Montpellier. Ce dernier s'étend sur deux sites, puis qu'il dispose d'un Centre National d'Entrainement en Altitude positionné à Fond-Romeu.

Les CREPS de Montpellier et de Toulouse accueillent respectivement 1455 stagiaires et 1339, ce qui les place en troisième et quatrième position des CREPS en France.

Ils représentent à eux deux (trois avec Fond-Romeu) 13,6% des effectifs totaux français en CREPS.

Le CREPS de Montpellier

Dynamique sur la mobilisation de réseaux, le CREPS a impulsé la création d'un groupe de travail handicap dans la suite logique de la relève en Occitanie. Il permet aux acteurs de La Relève de se

retrouver pour partager des informations avec la relève en fil rouge. Le CREPS à une politique d'établissement qui vise à identifier les sportifs en situation de Handicap.

Les actions du CREPS de Montpellier s'orientent autour des thématiques suivantes :

- Accessibilité : permettre l'accessibilité de l'établissement et insérer le CREPS dans le Handiguide.
- Formation : Travaux avec le Centre D'Education Motrice et De Réadaptation Fonctionnelle (C.E.M C.R.F) de Montrodat d'un point de vue historique. Cela reste centré sur le handicap moteur. Le CREPS travaille pour élargir sa palette d'acteur, la formation semble être une piste pour le futur.
- Haut-Niveau : Petit à petit intégrer le para athlète dans le haut niveau. Faciliter les relations entre les athlètes et para-athlètes. Rapprocher ces deux mondes pour que les échanges soient plus efficaces.

Le CREPS développe aussi depuis deux ans des actions évènementielles en son sein. L'accueil de stages existe aussi mais la capacité d'hébergement n'est pas suffisante pour en faire une activité au cœur du modèle du CREPS. Il existe une réelle volonté de travailler avec des acteurs de proximité (associations, instituts, cliniques, ESMS…) pour se positionner en centre de ressources et d'appuis sur le handicap.

Pour aller plus loin dans sa démarche, le CREPS aurait besoin de mobiliser des ressources humaines avec un ou des référents à 100% sur le handicap. Le CREPS souhaiterait également renforcer son travail avec les ESMS.

Le CREPS de Toulouse

LE CREPS de Toulouse a connu des travaux importants et qui devraient lui permettre d'avoir d'ici un an une capacité d'accueil de 300 personnes en nuitées et d'être totalement accessible.

Il dispose également d'une référente handicap dont une partie importante de son travail est consacré à la formation. Tous les stagiaires qui passent au CREPS reçoivent un module de sensibilisation sur le handicap qui représente une à deux journées de formations.

Entre autres formations, le CREPS propose un Certificat Complémentaire Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap. Le CREPS de Toulouse est bien intégré dans les différents groupes de travail régionaux en lien avec le sport (Région, Agefiph, Université…) et accompagne plusieurs para-athlètes de très haut niveau qui s'y entrainent.

Un groupe de travail piloté par le CREPS et qui regroupe des ingénieurs de l'aéronautique du groupe Airbus, a permis de faire le lien entre besoin de matériel de performance pour des para-athlètes et technologie. Deux paralympiens ont pu être ainsi accompagnés dans la conception et l'amélioration de leur matériel de pratique. Cette initiative intéressante permet de faire le lien entre les compétences de la société civile et les besoins des parasportifs.

4) Les facilitateurs

Le Monde scolaire

L'éducation nationale est un partenaire de premier plan pour les acteurs du champ du parasport. Que ce soit au travers de la prise en compte des enfants en situation de handicap ou par la mise en place de dispositifs, le monde scolaire constitue un ensemble de partenaires incontournables.

Les ULIS sont des dispositifs de scolarité à destination des élèves en situation de handicap. Elles permettent aux élèves de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés et d'acquérir des compétences sociales et scolaires.

La classe de référence de l'élève est la classe qui correspond à son âge en lien avec le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) de l'enfant. L'élève bénéfice d'une organisation prévoyant des temps d'enseignement dans sa classe de référence et des temps en petit groupe.

Le tableau suivant nous permet d'appréhender la répartition des Ulis en Occitanie :

	Ulis-école	Ulis
Ariège	9	7
Aude	20	9
Aveyron	14	10
Gard	42	29
Haute-Garonne	49	37
Hérault	11	8
Gers	50	40
Lot	7	5
Lozère	6	4
Hautes-Pyrénées	12	14
Pyrénées-Orientales	28	18
Tarn	17	18
Tarn-et-Garonne	14	13
Total	279	212

source : ARS annuaire des ULIS – Exploitation CPSF

L'Occitanie compte 3807 élèves en ULIS école. Cela représente 1,1% des élèves scolarisés en élémentaire. [34]

[34] Repères & références statistiques sur les enseignements, les formations et la recherche, Ministère de l'éducation nationale, Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de la formation, 2018.

Cette volonté d'inclusion s'exprime donc dans les temps d'enseignement scolaire, mais aussi lors du temps sportif. Dans cette logique, l'UNSS a mis en place le « sport partagé » qui a pour volonté d'accueillir des équipes mixtes (élève en situation de handicap et élèves valides).

Une étude de l'UNSS du Tarn faisait ressortir que 25% des enseignants en EPS indiquaient ne pas avoir d'élèves en situation de handicap dans son collège.[35] Or 100% des établissements scolaires du Tarn accueillent des élèves en situation de handicap. Ce qui amène les enquêteurs à conclure soit à une méconnaissance du handicap, soit à un manque d'informations de la part du corps enseignant.

Par ailleurs, nous relevons également la faible importance des projets liés au développement du parasport scolaire financé par l'ANS (PSF et CNDS) en 2019. Ils ne représentent que 1,35% des projets et 0,68% du montant global accordé aux actions de parasport en Occitanie[36].

Le dispositif génération 2024

Ce dispositif vise à encourager le développement de passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour développer la pratique physique et sportive chez les jeunes. Il consiste à mobiliser autour du sens et de la dimension portés par les Jeux Olympiques et Paralympiques. Il s'oriente autour de quatre objectifs :

- Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.
- Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.
- Accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau.
- Ouvrir les équipements sportifs des établissements.

Au premier janvier 2020, l'académie de Toulouse comptabilise 226 établissements labellisés et celle de Montpellier 51. La région Occitanie en totalise ainsi 277 ce qui constitue une véritable opportunité pour le mouvement parasportif. Ce dispositif s'inscrit également dans la Semaine Olympique et Paralympique (SOP)

La SOP est un moment fort sur le territoire qui permet de dynamiser autour des valeurs olympiques et paralympiques :

Quelques-chiffres clefs sur l'édition de la SOP 2020 en Occitanie[37] :

- 160 projets ont été labellisés en Occitanie sur la SOP 2020.
- Sur ces 160 projets, 131 intégraient une sensibilisation au Parasport soit 79% des projets.
- 74 ont été partagés avec des personnes en situations de handicap (46%).
- 3 actions ont indiqué être en partenariat avec une structure parasportive
- 29560 élèves/étudiants ont été impliqués dans la SOP 2020 en Occitanie

Les établissements élémentaires sont particulièrement intéressés par le travail autour des valeurs paralympiques. Ils sont demandeurs d'outils et de contenus pédagogiques. Leur échelon communal implique parfois des difficultés pour accéder aux informations et dispositifs, n'étant pas l'échelon de prédilection des comités départementaux sur ce type d'opération.

[35] Etude réalisée par L'UNSS du Tarn sur un échantillon de 62 professeurs d'EPS en 2018. « Le sport partagé, sondage, mise en place et proposition dans le département du Tarn ».

[36] Source ANS, exploitation CPSF.

[37] Source : bilan final de la SOP 2020

ANDES

L'Agence Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES) fédère les élus en charge des sports des collectivités territoriales et se positionne comme un vecteur privilégié sur les politiques sportives. Elle compte aujourd'hui 4500 villes et intercommunalités adhérentes et s'appuie sur un réseau de référents départementaux. L'ANDES se positionne en porte-voix des élus en matière de sport et défenseur de leur intérêt dans le sport en assurant un rôle de représentation auprès des instances nationales décisionnaires. Elle se positionne également en partenaire du mouvement sportif.

L'ANDES publie régulièrement des guides et des outils d'accompagnement en lien avec l'actualité ou les préoccupations des élus. Une enquête menée auprès de 300 élus en 2018, en collaboration avec le Pôle Ressource National du sport et du handicap avait permis de faire ressortir les préoccupations et la connaissance du handicap par les élus en charge des sports.

Le siège social de l'ANDES est positionné en Balma, dans la banlieue de Toulouse, en Occitanie.

5) Les autres acteurs

De nombreux autres acteurs sont en lien ou gravitent dans l'univers des parasports. Tous n'ont pas encore pu être rencontrés. Certains d'entre eux nous ont tout de même permis de dégager des pistes de travail intéressantes.

Des organismes privés de service professionnel d'aide à domicile pour les personnes en situation de handicap, sont présents sur le territoire occitan. Ils ont pour objectif d'accompagner les PSH dans leur vie et leur parcours de vie. Ils mettent ainsi en place au travers de leurs auxiliaires de vie des projets personnalisés.

Ces acteurs sont souvent éloignés du champ des parasports et des autres acteurs pour différentes raisons :

- La méconnaissance de la structuration de notre mouvement
- Le lien, les points de convergences ne leur paraissent pas évidents.

Pourtant, certains interviennent dans le champ des loisirs en proposant des stages et autres activités.

La rencontre d'un de ses acteurs a permis de mettre en place des points de convergence sur plusieurs niveaux.

La connaissance de l'offre parasportive leur permettrait de proposer voire inciter les personnes accompagnées à s'engager dans une pratique sportive.

Des documents de présentation de l'offre globale parasportive par activité clarifieraient notre offre pour le très grand public.

Les auxiliaires de vie bénéficiant de regroupements par structure et de moments de formation pourraient être sensibilisés à l'offre de pratique pour les PSH.

Des partenariats pourraient être intéressants avec notamment les fédérations historiques.

Le Pôle Ressource Handicap du Tarn a été créé en 2020 suite à un appel à projet de la CAF du Tarn. L'UFCV (une association nationale de jeunesse et d'éducation populaire) a remporté cet appel à projet. Le Pôle Ressource Handicap du Tarn accompagne les familles de jeunes (0-17 ans) et fait office d'interface avec les différents organismes. Cette structure est ouverte à des collaborations avec le monde du parasport, pour faire le lien entre les familles accompagnées et la pratique sportive. Ce genre de structures est particulièrement intéressé par des outils d'accompagnement pour trouver une pratique, mais aussi du contenu diffusable aux familles ou utilisable en formation. Le rapprochement

du monde du parasport et son identification auprès de ce type de structures doit pouvoir permettre d'amener plus de jeunes vers la pratique parasportive.

6) Cartographie des acteurs

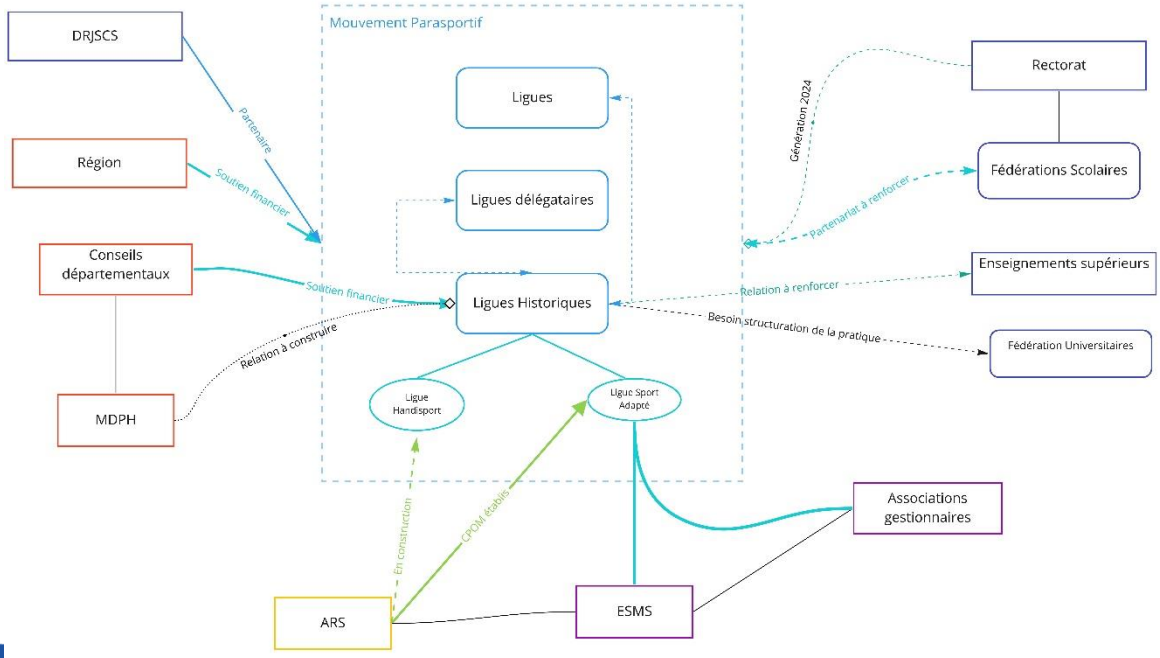

III- Les infrastructures proposées sur le territoire

L'outil de Recensement du ministère des sport, le RES (Recensement des équipements sportifs) permet de faire ressortir 38833 équipements sur la région Occitanie[38]. L'Occitanie se situe à la seconde place sur le territoire national derrière la Région Auvergne Rhone-Alpes, mais devant la Nouvelle-Aquitaine.[39] Sur ces 38740 équipements, 8340 sont des équipements de sports de nature.

1) Les lieux de pratiques

a) Adaptation des lieux de pratique

Le site du Ministère en charge de Sports nous permet également d'extraire les sites étant classés comme ne présentant aucune accessibilité pour les personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel (données estimées).

Voici le tableau qui recense ces équipements :

	Code géographique	Nb total d'équipements	% total d'équipements	Population
Ariège	09	1 247	6,15 %	152 684
Aude	11	1 638	8,08 %	364 877
Aveyron	12	1 859	9,17 %	277 740
Gard	30	1 988	9,81 %	733 201
Gers	32	803	3,96 %	190 276
Haute-Garonne	31	1 943	9,58 %	1 298 562
Hautes-Pyrénées	65	1 270	6,26 %	228 868
Hérault	34	2 511	12,39 %	1 092 331
Lot	46	1 040	5,13 %	173 758
Lozère	48	1 087	5,36 %	76 607
Pyrénées-Orientales	66	2 647	13,06 %	462 705
Tarn	81	1 515	7,47 %	381 927
Tarn-et-Garonne	82	726	3,58 %	250 342
TOTAL		20 274	100,00 %	5 683 878

Nous apprenons ainsi que le nombre d'équipements entrant dans cette catégorie s'élève à 20 274.

Ce qui représente 52,2% de l'ensemble des équipements sur le territoire occitan.

Sur cette thématique, les gestionnaires d'équipement doivent d'une part y être sensibilisés et d'autre part accompagnés dans cette démarche, l'accès à un équipement étant évidemment le premier levier de la pratique.

La subvention d'équipement sportif de l'ANS permet pourtant au travers de la mise en accessibilité d'un équipement sportif d'utiliser ces crédits à cette fin. Nous pouvons cependant noter que sur les deux dernières années, 13 dossiers ont été retenus sur cette ligne là et que 3 d'entre eux ont servi à de la mise en accessibilité d'équipement. Les 10 autres dossiers concernaient des demandes d'achats de véhicules et/ou de matériel de pratique.

[38] http://www.res.sports.gouv.fr/
[39] Diagnostic sur le sport en région Occitanie, CDES, Janvier 2018.

b) Existence de matériels adaptés

Le matériel adapté peut être nécessaire dans le cadre de la pratique sportive d'une activité pour les PSH.

Cela nécessite des adaptations de l'existant dans l'accessibilité, sur du matériel de pratique et bien souvent du très spécifique pour l'utilisateur si l'on s'oriente vers de la performance.

C'est un équipement qui conditionne la pratique et qui peut en cas d'absence ou d'inadaptation en être un frein. Le matériel présent sur le territoire peut donc provenir d'un investissement personnel du sportif dans le cadre de sa pratique, de la structure sur ses fonds propres et/ou de l'accompagnement des pouvoirs publics ou de collectivités locales.

A l'heure actuelle il n'existe pas d'outil permettant de répertorier le matériel et sa présence sur le territoire. Notamment s'il s'agit d'un investissement public. Pourtant, l'investissement est bien réel depuis plusieurs années et sa bonne utilisation doit permettre d'accompagner le développement de la pratique des parasports. Aussi un questionnement légitime apparait auprès des acteurs publics financeurs pour évaluer à la fois la présence et l'utilisation de ce matériel.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de Population (DDCSPP) du Tarn s'est ainsi engagée dans une cartographie et un recensement de ce matériel. La méthodologie utilisée et suivant le résultat obtenu pourrait inciter d'autres acteurs à la reproduire.

Au regard de l'investissement matériel souvent nécessaire à la pratique des personnes en situation de handicap, une rationalisation de leur utilisation seront un levier favorisant la pratique de PSH

La DRJSCS Occitanie, par l'intermédiaire du CNDS notamment, a favorisé l'acquisition de matériel sportif pour les PSH en fléchant une enveloppe. Cette démarche qui visait à soutenir le développement et la pratique des personnes en situation de handicap sur les territoires a permis d'accompagner de nombreuses structures de tous niveaux partout sur le territoire. C'est ce que nous allons analyser dans la partie suivante.

Analyse de la campagne de financement du fond spécifique "acquisition de petit matériel handicap" financé par l'enveloppe CNDS de 2018 et 2019[40].

Afin de repérer certaines tendances et d'en analyser le fonctionnement nous avons étudié les deux dernières campagnes 2018 et 2019 liées à ce fond spécifique.

En 2018, sur les 112 dossiers déposés, 66 ont été retenus pour un montant global d'accompagnement de 150 000€. En 2019, sur les 52 dossiers déposés, 47 ont été retenus pour un montant global d'accompagnement de 100 000€. Bien qu'ayant baissé en raison de la mise en place partielle de Plans Sportifs Fédéraux (PSF), cette enveloppe a été une opportunité intéressante pour le monde parasportif pendant de nombreuses années.

Nous pouvons distinguer trois grands bénéficiaires de cet accompagnement sur le territoire :

- La Fédération française du Sport Adapté
- La Fédération française Handisport
- Aux côtés de ces deux grands bénéficiaires, les autres fédérations ont aussi pu émarger à ce financement.

En matière de financement, le Comité Régional Handisport est le plus soutenu, suivi de près par les « autres fédérations». Le Sport Adapté y apparait légèrement en retrait. Si nous observons le nombre de dossiers soutenus par fédérations, nous observons sur les deux dernières années la répartition suivante : 49 pour les autres fédérations, 35 pour Sport Adapté et 31 pour Handisport. Cela peut notamment

[40] Les sources issues dans ce paragraphe ont été mise à notre disposition par la DRJSCS Occitanie.

s'expliquer par le coût d'acquisition de matériel qui est particulièrement élevé pour la pratique handisport. Parmi les autres fédérations les plus soutenues, nous trouvons l'Aviron et l'Equitation (respectivement 4 et 3) qui disposent chacun de couts matériels importants.

La répartition de l'enveloppe selon les échelons est la suivante :

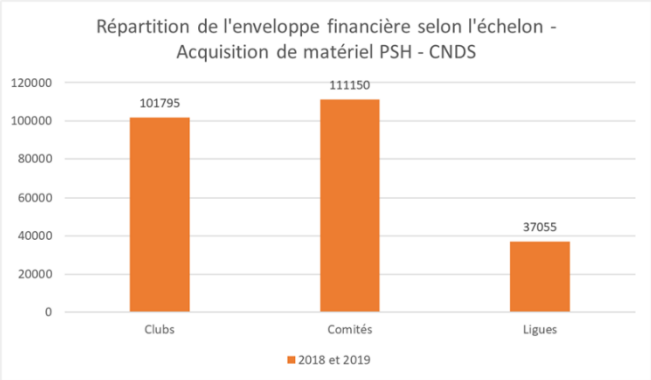

Les structures régionales paraissent en retrait par rapport à l'échelon clubs et à l'échelon départemental. Par contre les investissements sont plus conséquents, puisque 9 dossiers ont été accompagnés pour l'échelon régional (4117€ de moyenne), contre 43 pour le niveau départemental (2584€ de moyenne) et 58 pour l'échelon club (1755€ de moyenne).

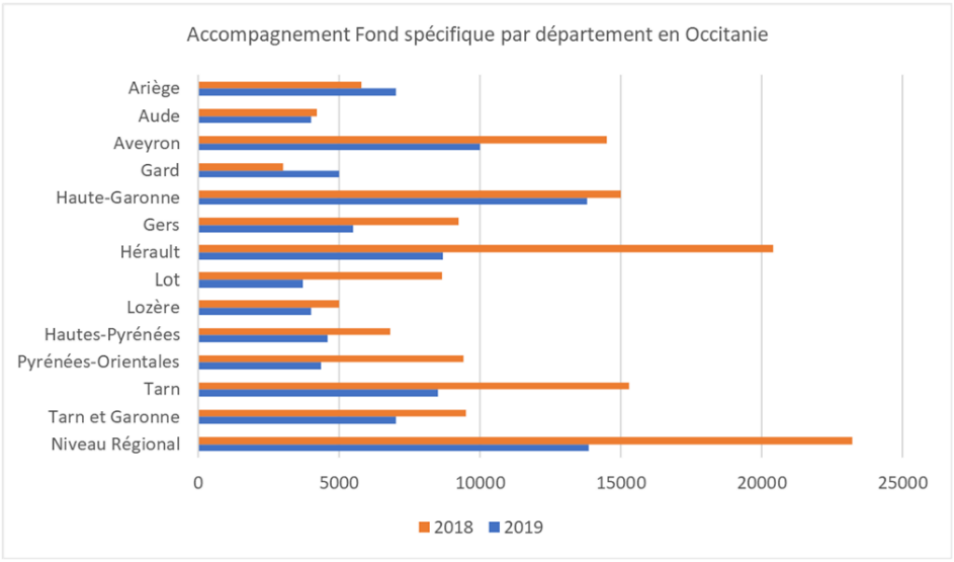

Ce fond de soutien qui a aujourd'hui disparu était particulièrement bénéfique au Comité Régional Handisport et à la Ligue Sport Adapté dans leurs efforts d'acquisition de matériel pour les PSH. Il sera intéressant de voir dans quelle mesure, les PSF qui ont absorbé ce financement de la part territoriale répercutent cette enveloppe sur le territoire. En cas de faibles répercutions, cela sera un véritable manque pour les structures et un frein d'accès à la pratique.

Le Fond d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap [41]de la région Occitanie venait s'inscrire dans la droite ligne de cette enveloppe de la part territoriale du CNDS. La collaboration avec la DRJSCS s'inscrivait dans une logique d'accompagnement pertinente et renforcée de l'accès à la pratique des PSH. La région se retrouve désormais seule sur cette enveloppe, le fond

[41] https://www.laregion.fr/Fonds-d-accessibilite-a-la-pratique-sportive-pour-les-personnes-en-situation-de

territorial ayant basculé dans le PSF des fédérations. Un travail d'analyse des PSF des fédérations pourrait permettre à la Région d'agir en complémentarité des actions fédérales sur ce type de dossiers particuliers. Ce travail pourra être mené par le CPSF.

c) Horaires adaptés

Peu d'éléments nous permettent d'effectuer un constat sur l'adaptation des horaires à la pratique des personnes en situation de handicap. Il s'agit là d'une analyse empirique qui demanderait à être approfondie afin de conforter notre vision. De manière générale la pratique en ESMS se déroule plus en journée. Les créneaux en club, ont tendance à avoir lieu plus en soirée. La notion d'horaires et d'attribution de créneaux est propre à chaque gestionnaire d'équipement. Cette thématique fait souvent débat dans le milieu ordinaire où dans certaines zones la demande est bien supérieure à l'offre.

Encadrement

Il est difficile d'obtenir des données représentatives sur les créneaux à destination des personnes en situation de handicap et de leur encadrement. La notion d'encadrement peut être variable en fonction de la pratique et du public.

Le bilan 2016 de l'Handiguide, permettait de faire ressortir la sensibilisation des encadrants d'une structure sportive au handicap :

Départements	2012					2016					Évolution de la sensibilisation de l'encadrement au handicap
	Oui	Non	Non renseigné	TOTAL	% de sensibilisation au handicap	Oui	Non	Non renseigné	TOTAL	% de sensibilisation au handicap	
OCCITANIE											
Ariège (09)	46	0	0	46	100,00%	74	0	0	74	100,00%	60,87%
Aude (11)	6	1	13	20	30,00%	24	3	9	36	66,67%	300,00%
Aveyron (12)	7	5	26	38	18,42%	32	5	15	52	61,54%	357,14%
Gard (30)	7	1	33	41	17,07%	36	4	25	65	55,38%	414,29%
Haute-Garonne (31)	19	11	38	68	27,94%	86	11	19	116	74,14%	352,63%
Gers (32)	2	0	4	6	33,33%	40	0	2	42	95,24%	1900,00%
Hérault (34)	6	2	35	43	13,95%	47	4	17	69	68,12%	683,33%
Lot (46)	19	4	11	34	55,88%	39	5	5	48	81,25%	105,26%
Lozère (48)	0	1	23	24	0,00%	13	3	12	28	46,43%	-
Hautes-Pyrénées (65)	29	14	0	43	67,44%	61	13	0	74	82,43%	110,34%
Pyrénées-Orientales (66)	2	1	6	9	22,22%	27	2	1	30	90,00%	1250,00%
Tarn (81)	5	8	13	26	19,23%	48	9	3	60	80,00%	860,00%
Tarn-et-Garonne (82)	18	18	40	76	23,68%	36	22	17	75	48,00%	100,00%
Total Occitanie	**166**	**66**	**242**	**474**	**35,02%**	**563**	**81**	**125**	**769**	**73,21%**	**239,16%**

Ce tableau nous permet simplement de constater une hausse de sensibilisation entre 2012 et 2016. La définition de sensibilisation peut être variable. Elle reste difficilement interprétable lorsqu'elle n'est pas corroborée à la mise en place d'actions concrètes permettant d'évaluer précisément le nombre, la forme et le contenu de cette sensibilisation. Nous ne pouvons pas non plus en déduire une amélioration de la prise en compte des PSH dans le cadre de leur pratique.

2) Modalités d'accès à ces structures d'accueil

a) Répartition géographique des lieux de pratique

Le site du RES nous permet là aussi d'obtenir une vision plus précise de la répartition des lieux de pratique accessibles au PSH moteur et sensoriel :

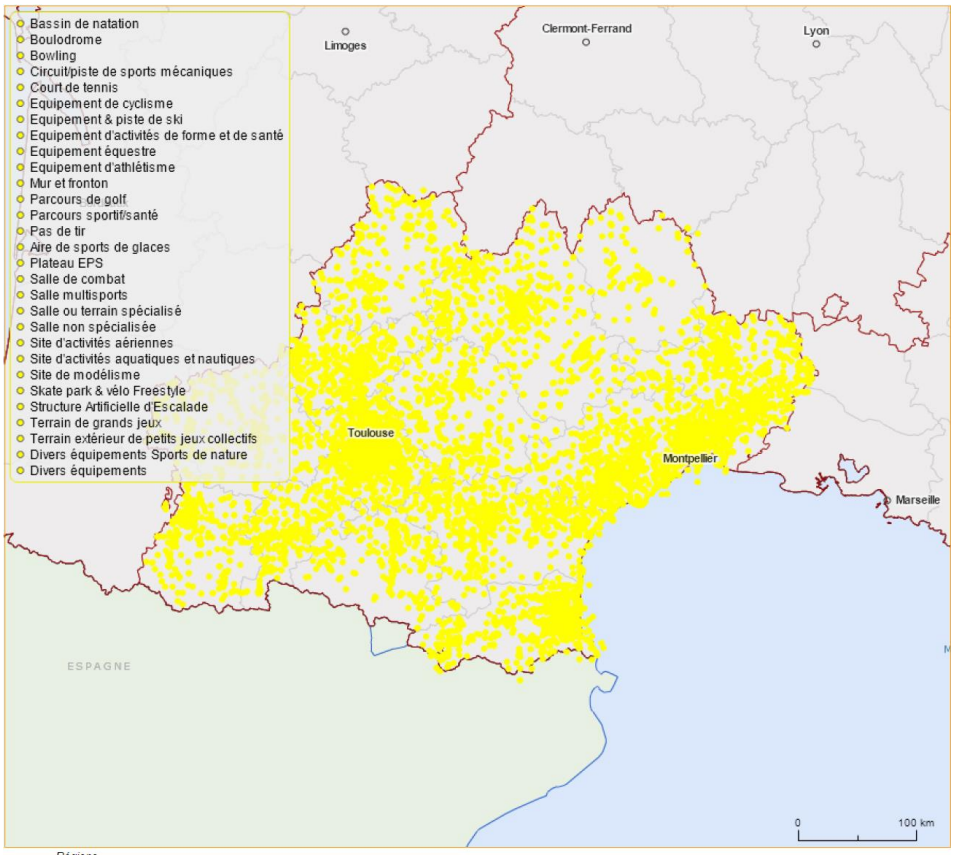

La répartition de ces équipements sur le territoire occitan, suit la logique des grandes métropoles et du littoral méditerranéen. Les zones plus rurales se retrouvent moins bien dotées. Des zones blanches ressortent clairement sur cette carte. Même si elles sont à corroborer avec la population, elles permettent d'observer une limitation d'accès à la pratique pour les PSH sur certains territoires en raison notamment de leur non-accessibilité.

b) Accessibilité logistique/transport

Les informations relatives à l'accessibilité logistique des équipements sportifs ne sont pas directement présentes sur le territoire. Aucune étude n'a semble-t 'il été réalisée sur le sujet, comme ce fut le cas sur la région PACA par l'INSEE [42]. Une telle étude est complexe dans sa réalisation tant de nombreux paramètres sont à prendre en compte et à différencier en milieu urbain et rural. En effet une densité de transport n'implique pas forcément un accès plus simple à l'équipement et inversement. A cela viennent s'ajouter les données supplémentaires tels que les horaires. Pour les PSH, l'accès aux équipements est liée à la densité de l'offre, mais aussi et surtout par la notion de facilité de transport. Suivant le type de handicap, elle peut nécessiter des aménagements ou une prise en charge intégrale.

Aussi, des solutions de transport pour personnes à mobilité réduite à la demande (TPMR) existent sur certaines agglomérations, elles ne peuvent constituer une solution pérenne. A titre d'exemple, sur l'agglomération Toulousaine, TisseoMobibus dessert 108 communes. Il s'adresse aux ayant droit directs (personne en situation de handicap moteur et déficientes visuelles), et permet d'effectuer des réservations de transport notamment pour accéder à une pratique sportive. Les tarifs refacturés à l'usager sont variables, mais le cout unitaire maximal relevé est de 3,12€ sans usage limitatif.

[42] INSEE Etude PACA, Equipements sportifs, Dans un espace rural bien doté, les temps d'accès restent élevés, N°32 Juin 2013.

Dans le cadre de l'Agenda Accessibilité Programmé (Ad'AP) la région prévoit d'aménager plus de 1000 points routiers prioritaires[43] afin d'en garantir leur accessibilité. La région accompagne sur ce programme le gestionnaire de voirie. Ce chantier est accompagné de la mise en accessibilité de 31 gares de la région d'ici 2024, d'acquisition de nouvelles rames de train, et d'un service de substitution.

Le transport et l'éloignement de la pratique sont des enjeux forts pour les ligues qui développent une activité parasportive. Ils constituent souvent un frein et les structures sont désemparées face à cette problématique. Des réflexions globales rassemblant les différents acteurs, menées au niveau régional, seraient une première avancée significative.

Nous pouvons repréciser dans cette partie que le fond de mise en accessibilité de l'Agence Nationale du Sport a permis sur les deux dernières années à 8 structures de financer des véhicules, ce qui constitue tout de même une avancée dans les moyens de transport pour accéder à la pratique.

[43] https://lio.laregion.fr/En-faveur-de-l-accessibilite

IV- Les bonnes pratiques identifiées

1) Fiche N°1 : Mise en place d'un dispositif d'appui à l'inclusion sportive (DAIS)

Constat : Les personnes en situation de handicap n'ont pas toujours la possibilité d'accéder à une pratique sportive correspondant à leurs attentes, dans l'environnement de leur choix.

Problématique : Les personnes en situation de handicap ne pratiquent pas toujours l'activité qu'ils souhaitent.

Acteurs impliqués : Comité Départemental de Sport Adapté du Gard, DDCSdu Gard, CDOS Gard, Conseil départemental.

Coordination des acteurs : Le Comité Sport Adapté du Gard est l'initiateur et le porteur de ce projet qui mobilise la compétence de plusieurs acteurs sur le territoire.

Réponse à la problématique initiale :

Le DAIS entend prendre en compte la personne en situation de handicap en mettant en avant les deux éléments suivants :

- Le choix de la personne : le parcours de vie doit se faire en fonction de son propre choix, et non pas en fonction des propositions.
- L'identité de la personne

Le DAIS accompagne les sportifs à accéder à leur propre excellence au travers d'un projet sportif personnalisé et du suivi de ce projet (démarches administratives, logistique, transport, etc.). Le DAIS accompagne aussi le club à l'accueil de sportifs en situation de handicap. Cela passe par un soutien aux éducateurs sportifs, de la formation, la valorisation des démarches inclusives. Il devient ainsi une structure de liaison en lien avec tous les acteurs.

Possibilité de transposition de l'action	
Facteurs clés de succès	Autres commentaires
Collaboration étroite des acteurs	Associer des compétences transverses.
Consacrer du temps à la démarche, qui demande un investissement total.	1 accompagnateur pour 50 personnes par an maximum.
Adhésion du réseau local au projet	

2) Fiche N°2 : Création d'un groupement d'employeur sport handicap

Constat : De nombreux projets sur le département du Tarn-et-Garonne n'arrivaient pas à aboutir notamment en raison de la non-professionnalisation des acteurs. Le portage de dossiers par les élus des associations n'était pas possible soit par manque de temps, soit par manque de compétences spécifiques.

Problématique : Les comités n'étaient pas en capacité de porter seuls un emploi.

Acteurs impliqués : Comité Départemental Handisport, Comité Départemental Sport Adapté, L'association Bouger pour s'en sortir.

Coordination des acteurs : La DDCSPP du Tarn-et-Garonne est à l'origine du projet. Elle en a assuré un accompagnement opérationnel.

Réponse à la problématique initiale :

La création du groupement d'employeur sport handicap a permis aux structures ne pouvant porter seules un emploi de coordonner leurs forces pour aboutir à la création d'un poste d'agent de développement porté par les trois structures (Handisport 60%, Sport Adapté 35%, Bouger pour s'en sortir 5%). L'originalité de ce GE est qu'il est exclusivement sport handicap.

Possibilité de transposition de l'action	
Facteurs clés de succès	Autres commentaires
Coopération des acteurs.	
Appui sur une expertise extérieure pour le montage du groupement d'employeur.	
Compétences transversales du salarié.	
Soutien des pouvoirs public et des collectivités territoriales.	

3) Fiche n°3 : 1ère marche : Sport et Handicap de l'enfant et de l'adolescent

Constat : Les enfants et adolescents en situation de handicap n'ont pas toujours la possibilité d'accéder à une pratique sportive correspondant à leurs attentes, dans l'environnement de leurs choix.

Problématique : Les jeunes enfants en situation de handicap et leurs familles manquent souvent d'accompagnement dans le choix de la pratique qui serait adaptée suivant leur appétence, leur localisation, la typologie de leur handicap voire de l'éligibilité à leur pratique selon le profil.

Acteurs impliqués : Institut Saint-Pierre, Comité Régional Handisport.

Coordination des acteurs : Institut Saint Pierre de Palavas-les-Flots.

Réponse à la problématique initiale :

Les familles sont accueillies à l'institut Saint-Pierre après un entretien préalable par téléphone avec la médecin en charge du projet. Les jeunes enfants ou adolescents en situation de handicap sont accueillis en début de matinée pour réaliser un bilan médical et paramédical. Des rendez-vous complémentaires peuvent avoir lieu pour effectuer des tests cardiaques, ou rencontrer des ergothérapeutes. La concentration de tous ces services sur un même site facilite grandement la prise en charge.

L'accueil sur cette journée se fait par petit groupes de 3 à 4 jeunes enfants et leurs familles, ce qui leur permet également d'échanger entre elles. L'après-midi est consacrée à la découverte d'activité sportives sous l'égide du Comité Régional Handisport et des APAS de l'institut Saint-Pierre. Un bilan individuel en fin de journée permet à l'enfant et à sa famille de choisir une activité. Il est ensuite accompagné vers un club de la discipline choisie.

Possibilité de transposition de l'action	
Facteurs clés de succès	Autres commentaires
Un site d'accueil	Le site dispose de plusieurs compétences en médecine, mais aussi d'installations sportives et même d'outils telle qu'une imprimante 3D accessible.
Démarche volontaire des médecins soutenue par son établissement.	Ces actions sont effectuées sur le temps de travail du médecin en utilisant les infrastructures de l'institut.
Possibilité d'accueillir les familles en petit groupe.	L'accompagnement se veut intimiste et qualitatif. Les jeunes enfants doivent se sentir libres dans leur pratique.

V- Analyse critique

L'analyse critique doit ici nous permettre d'appréhender cet état des lieux dans sa globalité et de croiser les différents faits marquants que nous avons pu constater au cours de notre rapport. Nous effectuerons donc des focus sur des thématiques qu'il nous parait opportun d'analyser dans le contexte présent et qui ne saurait être exhaustif.

Tout au long de ces mois de travaux, qui ont consisté à rencontrer des acteurs et à rechercher des données pertinentes pour alimenter cet Etat des lieux plusieurs constats ont été établis. De manière générale l'accès au différentes données utiles à la construction d'un plan d'action ou de stratégie de développement fait cruellement défaut. Elles sont parfois peu accessibles, souvent inexistantes. Elles sont surtout particulièrement disséminées au regard de la pluralité des acteurs engagés sur ce sujet. Réunies, elles ne permettent pas d'avoir une vision précise du public sur le territoire. Leurs activités physiques et sportives trop rarement abordées. Aucune étude à notre connaissance ne fait ressortir les envies et les besoins de pratique des personnes en situation de handicap. Ces éléments seraient pourtant précieux dans la construction d'une offre sportive cohérente. Ainsi, une centralisation des documents et des études existantes serait un véritable plus pour analyser les manques et percevoir les enjeux de recherche au niveau régional. Cela permettrait aussi de mobiliser les acteurs. Un agrégat des travaux empiriques et statistiques des milieux associatif, sportif, médico-social et de santé permettrait aux acteurs de terrain de s'appuyer sur des éléments tangibles pour esquisser des innovations qui seront les leviers de développement de demain.

La difficile compréhension des acteurs qui composent le champ du parasport

La structuration historique de notre mouvement et sa pluralité d'acteurs le rendent peu lisible, parfois entre acteurs du parasport, souvent avec un extérieur. Pourtant c'est une nécessité quand on veut être compris ou accompagné. Souvent lorsque l'on s'engage dans une (longue) présentation de notre mouvement, les novices sont rapidement perdus. Les éléments de langage varient d'une structure à l'autre et chacun réfléchit de son coté au visuel qui ferait mouche, à la meilleure façon d'être explicite et compréhensible. La collaboration et l'échange seraient favorables à l'ensemble des para sports. Il est nécessaire de trouver de meilleurs moyens d'être audibles au travers un message tout en respectant l'intégrité de chacun des acteurs. Dans la même logique, le « qui fait quoi » du mouvement paralympique n'existe pas encore. Il devrait être pensé ensemble pour décloisonner dans notre mouvement et vers l'extérieur.

Le cloisonnement entre les acteurs

Même si nous avons pu constater des collaborations particulièrement intéressantes entre entités, nous devons également mentionner ici que pour d'autres échanges, la rencontre ou la collaboration est inexistante.

Elle s'observe à plusieurs niveaux :

- Il peut s'agir de fédérations délégataires qui n'ont aucune relation avec les fédérations historiques. Celles-ci pourraient leur apporter conseil, expertise et formation. Pourtant, ils connaissent leur champ d'intervention respectif mais n'ont pas saisi l'opportunité de l'échange et de la rencontre.
- Inversement certaines structures issues du monde médico-social, privé ou public - et dont l'objet est l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans la société civile – ne connaissent pas le mouvement sportif et paralympique. Lorsque l'on explore cette piste

avec elles, elles prennent rapidement conscience des convergences et de la nécessité d'investir ce champ pour le bien être de leur public.

- Des acteurs d'une même "famille" sur un territoire, n'ont pour certains pas toujours engagé la voie de la collaboration. Sur le territoire occitan, même si nous pouvons saluer leur engagement et expertise, les CREPS du territoire n'ont pas encore exploré au maximum les pistes de la collaboration. Leur rayonnement et leur position étant amenée à s'élargir dans les années à venir, il semblerait intéressant de poser les jalons de la collaboration territoriale.

Quelques causes identifiées bien que non exhaustives expliquent pour partie ce cloisonnement :

- La posture. Les acteurs n'estiment pas que c'est à eux de faire le premier pas.
- Le temps. Les acteurs n'ont pas le temps d'engager la démarche et la rencontre de peur que cela soit chronophage, pour eux et pour leur structure.
- La légitimité. Elle est visible entre acteurs, notamment pour des associations sportives sollicitant le milieu médical.
- La non-connaissance, la complexité de notre organisation, comme précédemment évoqué, est un frein pour tout acteur extérieur.

Il semble pourtant intéressant de créer les conditions d'une rencontre. Certaines institutions le permettent au travers de regroupements, en invitant aux réunions techniques des structures éloignées ou extérieures. Les territoires s'en retrouvent à chaque fois dynamisés et des innovations émergent. Ces pratiquent doivent être encouragées sur les autres territoires et être portées par des acteurs transversaux.

Des acteurs qui partent de loin qui ont tout à construire.

Comme nous l'avons vu, l'engagement dans la pratique des PSH et le développement du parasport ne se situent pas au même niveau pour chacune des ligues. Certaines réalisent un travail remarquable, engagé et construit. D'autres, ne se sont pas encore saisies du parasport et se retrouvent à un niveau de développement embryonnaire. Cette réalité s'exprime aussi auprès de ligues délégataires. Sans que cela soit une fin en soi, et considérant les différentes raisons qui ont pu mener à cet état, c'est un constat avéré. La délégation accordée à certaines fédérations en 2017, a parfois eu pour conséquence de couper la relation à l'activité auprès des anciennes ligues délégataires. Le désengagement, de fait, de Handisport a créé un vide que les acteurs territoriaux des fédérations délégataires n'étaient pas prêts à combler.

La dynamique de suivi et d'accompagnement des fédérations ne s'est pas toujours faite jusqu'aux organes déconcentrés occitans. Ces ligues ont ainsi besoin de comprendre les enjeux, de se former et d'être accompagnées. Cela nécessite de la part des élus un engagement politique, mais aussi un soutien technique dans l'accompagnement de l'engagement de tels projets. Un appui global et transversal sera nécessaire pour les accompagner sur les différents aspects : gouvernance, formation, offre de pratique, etc. Nous pouvons espérer ainsi un renforcement de notre maillage territorial et l'accès à de nouvelles pratiques sur le territoire.

Offre de pratique et envie de pratique

Lors de nos différents constats et entretiens, l'offre de pratique est régulièrement venue en filagramme des discussions. Pour certains acteurs elle constitue une force, pour d'autres elle est une véritable faiblesse. Le constat permanent nous permet tout de même de noter que la plupart du temps, elle manque de visibilité. Les acteurs ne sont pas suffisamment identifiés par les pratiquants, les structures ne sont pas suffisamment visibles. Un outil tel que le Handiguide, lorsqu'il aura repris son rythme de croisière, sera un outil important. Il ne peut en être le seul et des outils complémentaires devront le compléter pour s'inscrire en amont de la recherche et en aval de l'identification. Ainsi un outil

permettant d'orienter vers une pratique en fonction du type de handicap ou des choix du pratiquant pourrait s'inscrire en amont (c'est ce sur quoi le CPSF travaille actuellement). De la même manière, des outils permettant de préparer l'accueil dans les clubs ou d'apprécier l'intégration dans le club par les pratiquants serait un outil intéressant de progression.

Cette cohérence sera nécessaire dans la transformation d'une « personne intéressée par la pratique » à « une personne pratiquante régulière ».

Pour les fédérations délégataires la difficulté à trouver du public, constitue le premier frein de la construction d'une offre de pratique. L'éloignement, l'éparpillement sur le territoire sont des remontées que nous avons eues régulièrement. Cela pose aussi le problème de l'identification des jeunes parasportifs qui est à l'heure actuelle peu performante. Elle renforce cette sensation d'isolement des pratiquants. Elle déçoit les pratiquants dans la diversité de rencontres. Elle freine la fidélisation.

A contrechamp, nous pouvons interroger la notion d'offre de pratique « suffisante ». Nous pouvons en effet constater qu'au regard du potentiel de développement et de l'offre présente sur le territoire, celle-ci n'est pas suffisante. Ce constat, même s'il reste dans l'absolu vrai n'en demeure pas moins simpliste. Une offre de pratique conséquente n'est rien si elle n'est pas adaptée. Souvent le choix de la pratique pour les PSH se fait plus en fonction de l'accessibilité et de la proximité que de l'envie. Nous pouvons supposer qu'une offre dense faciliterait la pratique des personnes en situation de handicap. Mais une offre dense ne serait pas forcément adaptée ou de qualité. Une offre de pratique cohérente est la rencontre d'une pratique accessible mais aussi d'un pratiquant qui souhaite s'y adonner et d'un cadre confortable (équipement, encadrement, horaire, etc.). Dans notre domaine, l'accompagnement de pratiquants a plus de sens que dans d'autres. Ainsi, certains acteurs l'ont compris il parait nécessaire de répondre à un besoin de pratique. Nous pouvons présupposer qu'une réponse unique n'existera pas. Dans une logique idéale, les superpositions d'une offre de pratique conséquente et d'un accompagnement de projet sportif personnalisé permettraient potentiellement de cerner les envies et besoins de tous les parasportifs. A leur échelle, c'est ce qu'ont essayé de mettre en place certains acteurs. Cet accompagnement spécifique demande de déployer une énergie importante dans le rassemblement des acteurs et de dégager du temps dans l'accompagnement des pratiquants. Il en résulte tout de même une offre plus adaptée, qui respecte la personne en situation de handicap dans ses choix et qui l'accompagne en la mettant au cœur de son projet sportif.

Dans cette logique les opportunités en matière de développement sont à saisir, mais elles ne peuvent constituer une véritable stratégie. Une stratégie de développement de l'offre parasportive (pratique, encadrement, équipement, etc.) passe par sa véritable définition et une méthodologie précise. Cela reste à faire pour certaines ligues.

Les travaux avec les collectivités territoriales

Nous avons pu le constater en Occitanie, les collectivités territoriales s'impliquent de manière générale sur la pratique des personnes en situation de handicap. Cela s'exprime par l'accompagnement des structures dans leur projets, l'évènementiel, mais aussi par le financement d'acquisition de matériel ou encore de soutien fort à l'emploi. Les collectivités territoriales sont un soutien important, voire nécessaire, pour les acteurs du parasport qui ne pourraient pour un bon nombre d'entre eux poursuivre leurs missions sans cet accompagnement. Nous avons déjà pu souligner dans cet état des lieux l'engagement et le soutien de la Région Occitanie. Le rôle et l'implication des Conseils départementaux aussi. Les Conseils Départementaux ont connaissance de la structuration du monde parasportif et leur accompagnement pour certains est historique. Les points de synergie sont nombreux avec les acteurs historiques mais également avec le CPSF, qui pourra sur certains sujets, et en étroite collaboration avec ses ligues membres apporter un éclairage transversal sur certains sujets.

Autres acteurs de collectivités territoriales, l'échelon communal a aussi un rôle dans l'accompagnement des pratiquants. N'étant pas au cœur des dispositifs, cet échelon a souvent du mal à s'y retrouver face à la complexité de la structuration de notre mouvement[44]. L'information serait un premier pas nécessaire, l'accompagnement un plus dans la cohérence d'une politique publique locale à destination de la pratique de PSH.

Sur la mise aux normes d'accessibilité des équipements sportifs, le déficit de connaissance en matière de règlementation, mais aussi une méconnaissance des besoins et des usages sont un véritable frein (au-delà du cout) dans l'engagement des travaux[45]. L'enveloppe spécifique de l'ANS sur ce sujet est peu connue et peu utilisée. Un accompagnement extérieur semble nécessaire et pourrait s'exprimer au travers d'outils à disposition mais aussi d'un suivi avec un acteur référent. Il permettrait ainsi une véritable collaboration du constat à la réalisation de travaux. Un engagement de ce genre, ne pourrait faire l'économie d'un véritable projet de développement pour la pratique parasportive sur le territoire concerné.

Il en résulterait un vrai engagement plus que la réponse à une norme règlementaire.

De l'importance d'une personne référente à minima, ressource au mieux

Cela peut sembler évident, mais chaque fois qu'un référent fédéral est impliqué sur une ligue, la dynamique en est tout autre. Cela se ressent auprès de plusieurs ligues homologues.

La capacité d'un Conseiller Technique Sportif (CTS) ou d'un Conseiller Technique Fédéral (CTF) à organiser le travail en réseau et à impulser des actions concrètes, est particulièrement structurante pour une ligue. Le lien permanent avec le niveau national de ces acteurs ajoute une dynamique et une réactivité perceptible. Elle permet souvent de faire le lien entre plan d'actions et/ou ressources fédérales pour trouver une application directe sur le territoire.

Nous constatons que les ligues qui ne disposent de ce fil rouge avec le national sont plus souvent (sans que ce soit un constat systématique) éloignées de la volonté fédérale et moins avancées dans la structuration du parasport.

Nous insistons sur le fait que les référents, qu'il soit Cadre d'état ou Cadre fédéral (salariés de ligues), sont impliqués dès lors que leurs missions le permettent

Le monde scolaire

Les travaux avec le monde scolaire sont assez fluctuants sur le territoire. Là aussi le cloisonnement peut être fort entre éducation nationale et mouvement sportif. Les dispositifs transversaux permettent de créer des ponts, mais pas encore d'habitudes de travail. La logique de réponse à une commande prévaut encore. La relation partenariale se limite à une sollicitation de ressources. Pourtant, de nombreux éléments démontrent que les deux mondes s'enrichiraient mutuellement de collaborations plus poussées. Les dispositifs d'école inclusive trouveraient une résonnance et une application facilitante dans les valeurs et la cohésion du sport. La volonté de l'ARS de tendre vers plus de personnes en situation de handicap dans les établissements pourrait être appuyée par le mouvement sportif et son expertise. Celle-ci pourrait notamment être partagée autour de la formation d'enseignants.

[44] 52% des répondant à l'enquête Enquête Politique sportive locales et handicaps, PRNSH et ANDES, 2018 n'ont pas conscience de l'offre sportive pour les PSH. 8% ont une politique spécifique à destination des PSH (même source).

[45] ANDES-PRNSH 2018

La formation

Même si elle n'a pas fait l'objet d'un traitement particulier au cours de cet état des lieux, la formation est un sujet majeur qui pourra faire l'objet d'une étude approfondie.

Nous avons choisi ici de l'analyser avec deux entrées : les besoins et l'offre.

Le premier constat que l'on peut effectuer et qui concerne ces deux entrées, concerne la lisibilité. Les besoins ne sont pas tous clairement cernés chez les demandeurs et l'offre de formation n'est pas globalement accessible, ni compréhensible telle qu'elle est présentée par les organismes de formations de Ligues. Ce premier constat peut aboutir à un véritable statu quo préjudiciable pour l'ensemble des acteurs du parasport.

Si nous analysons les besoins, ils proviennent en grande partie des fédérations homologues. Elles ont d'une part un besoin de formation pour accompagner les publics dans leur pratique et d'autre part la nécessité de mobiliser des personnes autour de ces formations. Nous avons constaté sur notre territoire un manque d'investissement sur la formation, qui s'explique par une multitude de raisons que nous ne détaillerons pas ici. Même si elles ont le mérite d'exister pour certaines fédérations délégataires, les formations nationales ne sont pas forcément proposées sur le territoire. Certaines ligues se retrouvent un peu désemparées, ne savent pas où ni comment se former.

D'autres acteurs, pourraient (c'est déjà le cas pour certains) également bénéficier de cet accompagnement et notamment les ESMS. Dans ces établissements, nous retrouvons différents cas de figures (lorsqu'il y a dysfonctionnement) : APS non inscrites au projet d'établissement, personnel non formé, responsabilité renvoyée sur le milieu ordinaire ou scolaire. L'enquête du Pôle Ressource National Sport et Handicap de 2018[46] a démontré que peu d'ESMS prennent en compte les APS dans leur plan de formation[47]. Ce sont des leviers à saisir pour améliorer la pratique dans les établissements et services mais aussi créer de véritables liens entre acteurs et experts sur le territoire.

Les Ligues de Sport Adapté et le Comité Régional Handisport disposent de cette véritable expertise qui s'exprime sur le travail avec les personnes en situation de handicap, mais aussi en matière de formation. Elles sont donc en capacité d'accompagner les acteurs sur de la formation, mais aussi sur un spectre plus large de mise en place de projet. Que ce soit auprès des fédérations délégataires en exprimant le besoin, auprès d'autres associations ou d'ESMS, la formation constitue un enjeu de développement fort pour le parasport. C'est aussi un outil pour les ligues disposant de cette capacité à former, pour d'une part assoir davantage leur expertise sur ces sujets et d'autre part construire autour de cet axe fort leur structuration de demain. C'est aussi un gage de qualité dans la pratique nécessaire à une offre pratique adaptée et à une fidélisation du public.

Lorsque l'on parle d'expertise et de formation, le lien se fait rapidement avec l'emploi. L'emploi n'a pas été appréhendé de manière totale dans la structuration de cet état des lieux. Il recouvre lui aussi de multiples enjeux. Plusieurs acteurs on fait remonter un besoin de diagnostic de l'emploi sur le territoire. Il pourra faire l'objet d'une étude ultérieure.

Des acteurs et un territoire

Cette analyse critique a fait ressortir de nombreux points d'amélioration. Mais le territoire occitan dispose de ressources formidables ; une expertise du handicap et de la pratique sportive qui constitue

[46] enquête sur la pratique des activités physiques et sportives dans les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées, Pole Ressource National Sport et Handicap, Juin 2018

[47] Avec 21% des répondants d'ESMS pour enfants et 19% des ESMS pour adultes déclarent prendre en compte les APS dans le plan de formation.

une richesse considérable. Des acteurs impliqués et innovants qui repoussent sans cesse les barrières du parasport pour faire avancer la pratique de PSH. Des collectivités à l'écoute, bienveillantes et prêtes à accompagner les acteurs pour faire mieux et faire ensemble. Avec un contexte plein d'incertitudes et une nouvelle gouvernance territoriale en pleine construction, l'Occitanie parait armée pour relever les défis de demain sur la pratique des PSH, si elle embrasse certains axes de travail que nous proposons d'étudier dans les préconisations.

VI- Préconisations

Nous allons exposer ci-après de grandes tendances qui selon nous doivent favoriser le développement de la pratique des parasports à court, moyen et long terme. Ces préconisations, ne sont pas des convictions personnelles. Elles partent d'un constat établi à partir de l'analyse du territoire, de l'étude de documents et d'entretiens avec des acteurs. Elles émanent pour certaines d'échanges avec des acteurs et peuvent être issues de leur propre analyse. Certaines seront discutées, critiquées et décortiquées. C'est aussi leur vocation. Elles ne sont pas figées et peuvent être évolutives. Elles seront la base de l'engagement de notre action pour amener les acteurs à échanger leurs idées et les confronter. Parce que nous pensons que c'est par l'expertise de chacun et avec l'intelligence collective de tous que nous parviendrons à relever les défis du parasport sur les années à venir.

Préconisation n°1 : Mobiliser le monde étudiant, de la recherche et universitaire pour les amener à s'emparer de sujet en liens avec la pratique des personnes en situation de handicap

La mobilisation des étudiants sur des actions évènementielles ou opérationnelles, comme le font certains acteurs est évidement nécessaire à notre mouvement. Elle suscite des vocations, permet de mettre un pied dans la professionnalisation et acculture les acteurs. Il pourrait néanmoins être intéressant de mobiliser sur des sujets de recherche d'autres disciplines et le corps enseignant qui intervient parfois peu sur nos sujets. Cela permettrait de renforcer le lien avec les intervenants de ces disciplines, les laboratoires de recherches et le monde universitaire. Un prix de mémoire étudiants pourrait être à la fois un outil de communication, de mobilisation sur les sujets qui nous concernent et une ressource pour notre développement.

Préconisation n°2 : Proposer une offre de formation territoriale lisible et regroupée

Il ne s'agit pas là d'intervenir sur les prérogatives de ligues en matière de formation, ni de s'approprier le champ des organismes de formation en place sur le territoire. Cette préconisation vise à faciliter la lecture et la visibilité de l'offre de formation. Elle doit permettre de comprendre les logiques de formation et d'aiguiller les structures ou personnes qui ont besoin de se former. Un catalogue rassemblant l'ensemble des formations permettrait de donner plus de forces aux formations de chacun.

Préconisation n° 3 : La création de consortiums territoriaux de compétence parasportive pour amener vers la pratique des PSH

Nous l'avons vu, les problématiques d'accès à la pratique sont nombreuses pour les personnes en situation de handicap. Les questions de matériel, d'équipement, de transport pèsent au quotidien sur les pratiquants. Conscient que la réponse doit parfois être unifiée, le regroupement d'acteurs disposant de la gestion des compétences, des infrastructures, de moyens ou de connaissances des publics permettrait d'assurer cohérence et continuité dans l'accès à la pratique. L'échelon départemental semble être une échelle adaptée pour de nombreuses raisons. Elle ne doit cependant pas constituer une limite et devrait en fonction des contextes être aussi pensée en territoire.

Préconisation °4 : Renforcer les habitudes de travail avec le monde scolaire

En prenant en compte l'existant et les dispositifs actuels, donner les outils nécessaires à la diffusion de nos valeurs, à l'acculturation du public scolaire nous parait important. Ces outils pourront également être un catalyseur pour nos fédérations historiques ou délégataires dans le déploiement d'une offre scolaire renforçant leur modèle économique. L'échelon élémentaire est par ailleurs parfois oublié car peu mobilisé par les ligues ou comités travaillant plus facilement avec les lycées et collèges. A l'image

de ce qu'il se fait sur la SOP, le déploiement d'outils accessibles pour des travaux en autonomie des enseignants semble être intéressant. Nous pourrions peut-être aller plus loin. Ces travaux permettraient d'avoir comme point d'orgue la SOP ou d'autres journées identifiées et ainsi davantage mobiliser. La formation à destination du monde scolaire doit aussi pouvoir être pensée de façon pérenne.

Préconisation n°5 : Encourager les démarches structurantes et initiatives de labellisation

Certaines ligues, sur l'impulsion de leur fédération, ont mis en place des labellisations de leurs structures. La labellisation a l'avantage de permettre à l'acteur labellisé de s'inscrire dans une véritable démarche. Il est accompagné et guidé à travers un cahier des charges. Sa labellisation valorise son engagement et permet de normaliser la pratique. Il en découle une clarification de l'offre qui facilite la compréhension, mais aussi une identification sur le territoire. Il peut pour certains acteurs être un outil approprié. Une démarche globale et coopérative sur un échelon régional pourrait également être étudiée.

Préconisation n°6 : Communiquer sur le parasport et favoriser la compréhension de notre mouvement

L'histoire de notre mouvement a façonné sa structuration et son organisation. Celle-ci peut être difficile à appréhender, même si l'on est issu du mouvement sportif. En terme de compréhension, des outils pédagogiques pourraient être créés de façon transversale afin d'appréhender le mouvement dans sa globalité. L'utilisation d'éléments de langages communs et partagés pourrait venir renforcer ce message afin de favoriser l'acculturation de l'ensemble des acteurs. Cela passe également par une bonne connaissance des acteurs du parasport entre eux, de leurs délégations, de leurs champs d'intervention et de leurs pratiques.

Préconisation n°7 : Identifier des référents parasport salariés dans chacune des ligues

La volonté n'est pas de créer un nouveau réseau d'interlocuteurs à réunir, mais plus de référents réceptifs à l'information et mobilisables sur des sujets. Cela permettrait de gagner en agilité et en diffusion de l'information. C'est aussi un lien informel entre les structures favorisant l'échange et le partage.

Préconisation n°8 : Définir une stratégie globale et pro-active d'ouverture vers les acteurs hors champ du parasport

De nombreux acteurs n'ont pas encore investi le champ du parasport, ou ne le connaissent pas. Pourtant, ils sont en contact avec des personnes en situation de handicap ou leurs familles au quotidien. Que ce soit des centres de ressources handicap, des acteurs du service à la personne ou des associations, ils n'ont parfois pas fait de lien avec les structures qui proposent des activités physiques et sportive pour les PSH. Une stratégie pro-active de recensement et de rencontre de ces acteurs pourrait à terme permettre d'envisager un échange avec ces organismes nombreux sur le territoire.

D'autres champs comme ceux du mécénat de compétences doivent être explorés afin de renforcer notre mouvement et de se tourner vers le monde de l'entreprise.

La dynamique des Jeux Paralympiques de 2024 doit aussi nous permettre d'aller vers un plus grand nombre d'acteurs pour utiliser au mieux cette magnifique caisse de résonnance.

Préconisation n°9 : Accompagner des ligues dans la prise en compte de la pratique des PSH

Quelques Ligues ou Comité Régionaux, pour certains délégataires, ne se sont pas encore appropriés la thématique du parasport et se situent encore à un stade embryonnaire de leur développement pour la

pratique des personnes en situation de handicap. Dans ce contexte, il parait intéressant de les accompagner dans la démarche de formalisation de leur politique et de leur stratégie à destination des PSH. Il conviendra d'identifier avec eux les outils permettant de favoriser ce déploiement (offres de formation, matériel, accompagnement sur la recherche de financement, création événementielle de journées spécifiques) puis de les orienter vers les acteurs pertinents du territoire. Ce portage qui devrait être dans un premier temps à l'échelon de la ligue, pourrait ensuite essemer sur le territoire sous forme de mentorat.

Préconisation n°10 : Renforcer le lien avec les Etablissements et Services Médico-sociaux

Nous l'avons vu, les ESMS doivent être des partenaires privilégiés du mouvement paralympique. Des ligues, comme la Ligue de Sport Adapté se sont totalement emparées du sujet (même si la possibilité d'aller plus loin est toujours possible).

D'autres ligues ont encore besoin de renforcer leurs relations avec les associations gestionnaires et de trouver des mécanismes de fonctionnement. La démarche de l'ARS qui par l'intermédiaire d'un CPOM s'appuie sur l'expertise d'un acteur et met en place une véritable démarche (diagnostic, accompagnement, formation, intervention) en est un exemple. Elle s'inscrit dans une démarche de coopération pérenne avec l'établissement qui doit être évidemment privilégié.

L'intervention n'est bien entendu pas une fin en soi. D'autres axes de travail pourront déboucher sur des plans d'actions spécifiques : rédaction de la partie APS des projets d'établissements, formation et formation continue, offre de pratique, lien avec le club, etc.).

Préconisation n°11 : Créer un incubateur régional d'accompagnement d'initiatives innovantes dans le champ des parasports

Les initiatives de terrain comme toutes les idées doivent être encouragées. Il faut accompagner les idées de ceux qui sont quotidiennement au cœur des problématiques. Elles peuvent parfois être bridées par le manque de temps, de moyens, de partenaires ou encore de compétences. Pourtant, chaque initiative (et particulièrement dans notre secteur d'activité où la réponse unique n'existe pas et où l'agilité est une nécessité) doit être étudiée. Afin que ces initiatives ne soient pas mortes-nées, un catalyseur est nécessaire pour les répertorier et le cas échéant les accompagner. Même si elles restent en sommeil le temps qu'un partenaire soit trouvé ou que le territoire soit prêt à les accueillir, elles doivent être identifiées. Pour celles arrivant à maturité, un organisme facilitateur et transversal à l'échelon régional aurait toute sa place.

Préconisation n°12 : Construire un guide à destination des élus en charge du sport sur les parasports

Nous avons pu le voir, des collectivités territoriales d'échelon régional ou départemental connaissent généralement les acteurs du parasport et leur fonctionnement du fait de la relation particulière qu'ils entretiennent. Les collectivités territoriales de l'échelon communal en prise avec l'organisation opérationnelle et la gestion des équipements communaux, peuvent avoir besoin d'un accompagnement spécifique. La première étape de cet accompagnement pourrait prendre la forme d'un guide. Il conviendrait par la suite d'imaginer des dispositifs d'accompagnement territoire par territoire en fonction des demandes des acteurs concernés, pour aboutir à terme sur un calibrage plus précis de l'offre de pratique et un accueil facilité de la pratique des PSH. Post-élections municipales, de nouveaux élus en charge des sports ont pu prendre leur fonction. Il serait opportun d'accompagner leur première année de mandat avec ce document qui ferait sens.

Préconisation n°13 : Faciliter l'accès à la donnée et encourager les études locales

En lien avec la préconisation relative au monde étudiant, l'accès aux différentes données utiles est parfois difficile. Il demande un temps conséquent de recherches et d'identifications des bons acteurs. Après un travail de recensement et de récupération, un espace de ressources régionales pourrait permettre aux différents acteurs d'accéder facilement à la donnée et de s'appuyer dessus pour réaliser études complémentaires ou travaux de de développement. Cela limiterait l'incertitude attenante au lancement de certains projets et pourrait venir conforter des ressentis de terrain. Apprenons à créer et partager ensemble, la donnée nécessaire qui n'existe pas.

Préconisation n°14 : Créer de nouvelles offres de pratiques partagées

L'évolution des pratiques, comme de leur approche et de leur besoin doivent nous permettre dans un contexte sociétal évolutif d'adapter et d'améliorer l'offre de pratique des parasports. En prenant en compte les usages des personnes en situation de handicap, mais aussi leurs besoins spécifiques, nous pouvons tendre vers une offre plus adaptée. Celle-ci doit aussi s'enrichir de collaborations élargies entre acteurs. La création de consortiums d'acteurs pourra venir renforcer cette démarche.

Préconisation n°15 : Favoriser la coopération des acteurs du parasport

Ecrire les processus des actions ou des bonnes pratiques, afin qu'elles « survivent » aux personnes. Même si cela parait évident, il faut s'imposer une culture de l'écrit. Cela a plusieurs avantages qui vont des plus basiques (s'assurer une méthodologie de réussite ou permettre la reproductivité) à d'autres moins visibles telles que la reconnaissance des acteurs et la transmission post évolution de gouvernance. Nous avons un rôle à jouer dans cette formalisation et uniformisation des bonnes pratiques des acteurs voire parfois constat d'échecs afin qu'ils puissent (ou non) être reproduits avec l'antériorité de l'expérience.

A moyen terme, la diffusion et l'accessibilité de celles-ci seront nécessaires.

Être au carrefour du regroupement des acteurs sur certaines thématiques. Se positionner en tant que mobilisateur de réseau afin de regrouper les acteurs et compétences. De par sa transversalité et l'agilité structurelle dont nous disposons, le CPSF peut endosser ce rôle en se positionnant en facilitateur, non interventionniste et désintéressé. Il doit nous permettre d'être plus audibles et plus visibles ensemble.

Les journées du parasport, moments d'échanges et de partages peuvent devenir le grand rassemblement transversal de l'ensemble des acteurs du parasport et nous permettre d'engager des travaux sur des grandes pratiques.

Annexes

1) Liste des contributeurs

Ligue de Montagne et d'Escalade Occitanie – Anne GEERNAERT – Directrice

CREPS de Toulouse – Carole Robert – Référente Handicap

CREPS de Montpellier – Jean-Christophe Aubin – Responsable département de la performance sportive

Ligue Sport Adapté d'Occitanie - Charles Nietto – Président / Laure Dugachard – CTN / Elodie Couderc – Coordinatrice régionale

Comité Sport Adapté Haute-Garonne – Marine Valignat – conseillère Technique fédérale / Claire Thiriot – Conseillère Technique Fédérale

Ligue Sport Entreprise Occitanie – Laurent TARIN – Président

Institut Saint-Pierre de Palavas-Les-Flots – Dr Orianne LOPEZ

Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports – Kevin Mansion – Référent Handicap.

Conseil Départemental de L'Aude – Arnaud Fraïsse – Chef de service Sport, jeunesse et plein air.

Conseil départemental de la Haute-Garonne – Guillaume DAURES – Délégué aux sports

Conseil Départemental du Tarn – Catherine DELAHAYE-MARZIN – Chef de service Jeunesse et Sport

Conseil départemental de l'Aveyron – Serge Bru – Directeur Service sport, Jeunes, Activité de pleine nature / Nadine Mercadier Service des sports /

Ligue de Basket-Ball Occitanie – Aurore FILLIATRE – Adjointe au Directeur Territorial

Ligue de Triathlon Occitanie - Matthias FRANTZ – Conseiller Technique de Ligue

Ligue de Hockey Occitanie – Simon NITARO – Coordinateur ETR

Ligue de Judo Occitanie – Marc DELVINGT – Conseiller Technique Régional

Ligue de tir à l'arc - Gisèle Gallet – Commission Sport Santé Hancdicap

Ligue de Volley-Ball – Ali ABBOUB – CTN - Maxime Chouette – référent volley assis

Conseil Régional Occitanie Grégoire Discors - Responsable de Service Service Territoires, Aménagement et Equipements Sportif / Francis Fourès - Responsable de Service, Evènements et mouvement sportif, Athlètes et Haut Niveau

Vitaliance - Laurence LEYNIER - Responsable d'agence

Pôle Ressource Handicap du Tarn – Louis Escudier – coordinateur PRH

Conseil Départemental de l'Hérault – Jacques TEYSSIER – Directeur Sport et Nature

Hérault Sport - Jean François DUMONT – Directeur

Comité Départemental Handisport Hérault – Stéphane Janneau - Président

CROS Occitanie – Emilie Lepron – Directrice / Clémence Courcert – Chargée de projets / Amélie Berthe – Chargée de projets.

DDCSPP Tarn – Anne soyer – Référente Sport Handicap / Didier Cabanel – référent Sport santé

Ligue de golf Occitanie – Charles Gandia – Président

Comité régional d'Equitation – Dolly Maffre – Présidente commission Equi-Handi

Ligue de sport Universitaire Occitanie – Didier Arque – Directeur

Ligue de tennis Occitanie – Fabien Duco – Président Commission Para Tennis

Ligue de Badminton Occitanie – Gilles Castillon – Membre du CA / Roxane Venuti – Agent de développement

Ville de Balaruc les Bains – Marine Tanguy -Cheffe de projet

ANDES – Cyril Cloup – Directeur Général / Anais Delpech – Directrice Administrative

Comité Sport Adapté du Gard – Isabelle Viallat – coordinatrice DAIS

DDCSPP Tarn-et-Garonne – Patrick Gorimat – Référent Handicap

Agence Régionale de Santé - Docteur Elisabeth Darets – Référente ETP et maladie chroinique / Laure Pelte, Chargée de programmes de prévention personnes âgées, personnes en situation de handicap, dispositifs structurant en promotion de la santé / Marjorie Clop Chargée de programmes Nutrition-Prévention de l'obésité

APF Occitanie - M. SIGOURE, Directeur régional APF France Occitanie / Mme Marie Imbert Cheffe de projet communication, mécénat / Mme Isabelle Puech Cheffe de projet Cheffe de projet Expression Politique APF France handicap, Accessibilité / Maxence Lebas Responsable régional des actions associatives

CREAI ORS Occitanie – Guillaume Sudérie - Directeur

2) Autres éléments

PARASPORTS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES OU SENSORIELLES

La délégation est accordée jusqu'au 31 décembre 2021 à la Fédération Française Handisport pour toutes les disciplines pratiquées par des **personnes en situation de handicap physique ou visuel ou sourd ou malentendant** dont les parasports suivants, présents au programme des Jeux Paralympiques d'été.

Des exceptions à la délégation accordée à la Fédération Française Handisport existent pour les disciplines suivantes déléguées aux fédérations sportives agréées :

Fédération	Sport	Épreuve paralympique
Fédération Française d'Aviron	Para aviron	Oui
Fédération Française de Badminton	Para badminton	Oui
Fédération Française de Canoë-Kayak et sports de pagaie	Para canoë	Oui
Fédération Française d'Équitation	Para dressage	Oui

©CPSF - Juillet 2020

Fédération	Sport	Épreuve paralympique
Fédération Française de Judo	Para judo	Oui
Fédération Française de Karaté	Para karaté	Non
Fédération Française de Rugby à XIII	Para rugby à XIII	Non
Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard	Para ski nautique & para wake pour tous les modes de traction motorisée	Non
Fédération Française de Surf	Para surf	Non
Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées	Para taekwondo	Oui
Fédération Française de Tennis	Tennis fauteuil	Oui
Fédération Française de Tir	Para tir sportif	Oui

©CPSF - Juillet 2020

Fédération	Sport(s)	Épreuve paralympique
Fédération Française de Triathlon	Para triathlon	Oui
	Para duathlon	Non
Fédération Française de Voile	Para voile	Non
Fédération Française de Volley-ball	Volley-ball assis	Oui

PARASPORTS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL OU PSYCHIQUE

La délégation est accordée jusqu'au 31 décembre 2021 à la Fédération Française du Sport Adapté pour toutes les disciplines adaptées en référence au public des **personnes en situation de handicap mental ou psychique** dont les parasports adaptés suivants, présents au programme des Jeux Paralympiques d'été :

Une exception à la délégation accordée à la Fédération Française du Sport Adapté existe pour la discipline suivante déléguée à la fédération sportive agréée :

Fédération	Sport	Épreuve paralympique
Fédération Française de Surf	Para surf adapté	Non

©CPSF - Juillet 2020

France Paralympique

DÉLÉGATION DES PARASPORTS

PRATIQUÉS PRINCIPALEMENT EN HIVER

PARASPORTS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES OU SENSORIELLES

La délégation est accordée jusqu'au 31 décembre 2021 à la Fédération Française Handisport pour toutes les disciplines pratiquées par des **personnes en situation de handicap physique ou visuel ou sourd ou malentendant** dont les parasports suivants, présents au programme des Jeux Paralympiques d'hiver.

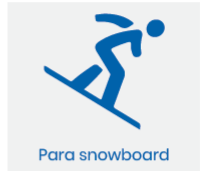

Une exception à la délégation accordée à la Fédération Française Handisport existe pour la discipline suivante déléguée aux fédération sportive agréée :

Fédération	Sport	Épreuve paralympique
Fédération Française de Hockey sur Glace	Para hockey sur glace	Oui

PARASPORTS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL OU PSYCHIQUE

Pour les disciplines pratiquées principalement en hiver, la délégation est accordée jusqu'au 31 décembre 2021 à la Fédération Française du Sport Adapté pour toutes les disciplines adaptées en référence au public des **personnes en situation de handicap mental ou psychique**.

©CPSF - Juillet 2020

Bibliographie

Allocations Familiales - CAFDATA. *Portrait social Occitanie.* Septembre 2019, 4p.

Association Nationale des Élus en charge du Sport [ANDES]/ Pôle Ressources National Sport et Handicaps [PRNSSH]. Politiques sportives locales et handicaps : La prise en compte du sport et du handicap au sein des collectivités à travers le ressenti des élu(e)s en charge des sports, 2018, 6p.

Agence Régionale de Santé [ARS] Occitanie – DDP - Pole « Études et statistiques ». *Projet régional de santé*: *Éléments de contexte pour un diagnostic régionale.* Occitanie Santé 2022. Document de travail, version du 27 avril 2017, 152p.

ARS Occitanie. Travaux préparatoires au PRS Occitanie, Bilan et perspectives, Parcours Personnes en situation de handicap. Occitanie Santé 2022. Bilan Parcours handicap, MAJ 22 Mai 2017, 30p.

Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie [CNSA]. *Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2019,* juin 2019, 20p.

CNSA. Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2020, juin 2020, 20p.

CNSA – Direction de la Compensation. *Les personnes ayant recours à la MDPH en 2016 : portrait des territoires.* Analyse statistique n°7, novembre 2018, 14p.

Centre de Droit et d'Économie du Sport [CDES]/ Conseil National du Sport [CNS]. *Diagnostic sur le décalage entre l'offre et la demande de pratique sportive en France,* mars 2016, 89p.

CDES / Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale [DRJSCS]. *Diagnostic sur le sport en région Occitanie,* février 2018, 121p.

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'informations en faveur des personnes vulnérables– Observatoire Régional de la santé Languedoc Roussillon [CREAI-ORS LR]/ Observatoire Régional de Santé Midi Pyrénées [ORS MIP]/ ARS Occitanie. *Synthèse régionale : Réponse Accompagnée en Région Occitanie,* juin 2017, 67p.

CREAI-ORS LR/ ORS MIP/ ARS Occitanie. *Polyhandicap en Occitanie.* Rapport, mai 2019, 119p.

CREAI PACA et Corse/ Laboratoire Population Environnement Développement [LPED]. *Géographie de la population en situation de handicap en France métropolitaine,* version n°2, janvier 2018, 208p.

Comité interministériel du handicap. *Gardons le cap, changeons le quotidien.* Dossier de presse, 25 octobre 2018, 40p.

Comité Paralympique et Sportif Français [CPSF]/ 11 tricolore / Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. *La pratique sportive des personnes en situation de handicap. État des Lieux, stratégies et actions.* 28p.

Comité Régional Handisport [CRH]. Le Dispositif de Valorisation Territoriale (DVT), Feuille de route, novembre 2019, 11p.

Direction Générale de la Cohésion Sociale [DGCS]/ Ministère des Sports / Pôle Ressources National Sport et Handicaps [PRNSH]. Enquête sur la pratique des activités physique et sportives dans les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées. Synthèse des résultats, juin 2018, 81p.

DRJSCS / CDES. Stratégie régionale de développement du sport en Occitanie. Novembre 2018, 160p.

Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques [DREES]. *Étude quantitative sur le handicap auditif à partir de l'enquête « Handicap-Santé ».* Document de travail Série Études et recherches, n°131, août 2014, 156p

DREES. Le nombre des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés a doublé depuis 1990. Études et Résultats, numéro 1087, octobre 2018, 6p.

DREES /Mission enquêtes, données et études statistiques/ DRJSCS/ Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire [INJEP]. *Les régions françaises – 2019.* Panorama statistique – Jeunesse – Sports – Cohésion sociale, mars 2020, 54p.

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi [DIRECCTE] Occitanie. *Les Chiffres Clés 2020 de la DIRECCTE Occitanie,* juillet 2020, 88p.

Fédération française handisport [FFH]/ Fédération française de Tennis de Table [FFTT]. *Enquête para Tennis de Table auprès des clubs valides,* 2019, 9p.

Fondation Française des Jeux [FDJ]/ TNS Sofres. *Sport et handicap.* Mai 2015, 66p.

Fédération française du Sport Adapté. *Statistiques licences Saison Sportive 2018-2019.* 2019, 508p.

France Urbaine – Métropoles, agglos et grandes villes. Le sport dans les grandes villes, agglomérations et métropoles. Un investissement d'avenir au service de l'alliance des territoires, juin 2020, 36p.

Inspection Générale de l'Éducation Nationale [IGEN]. *L'État du handisport à l'école.* Rapport n° 2014-008, février 2014, 73p.

Institut National de la Statistique et des Études Économiques [INSEE]. *Population d'Occitanie à l'horizon 2050. Un accroissement des déséquilibres entre départements.* Insee Analyses Occitanie, n°44, juin 2017, 4p.

INSEE. Une qualité de vie en Occitanie contrastée selon les territoires. Insee Analyses Occitanie N°67, janvier 2019, 4p.

INSEE. *L'inégale réussite de l'économie occitane*. Insee Analyses Occitanie N°76, juillet 2019, 4p.

INSEE. *Allocation adulte handicapé.* Insee Dossier Occitanie n°6, juin 2018, p24-25.

INSEE. Les 13 départements d'Occitanie souvent situés aux extrêmes parmi les 88 départements de province. Insee Dossier Occitanie N°8, Synthèse, octobre 2018, p3.

INSEE Occitanie – France métropolitaine : des dynamiques démographiques opposées. Insee Flash Occitanie N°75, décembre 2017, 2p.

INSEE. Populations légales au 1er janvier 2017. 5 845 102 habitants en Occitanie. Insee Flash Occitanie N°95, décembre 2019, 2p.

INSEE. *Personnes handicapées.* Insee Références, TEF Éditions 2020 Santé – Handicap - Dépendance, Chapitre 9.4, 2020, p92-94.

INSEE. L'essentiel des zonages en Occitanie. La population des principaux zonages, Édition 2019. 2019, 32p.

INSEE. Population par département en Occitanie – Résultats provisoires arrêtés fin 2019. Insee, Estimations de population, 2020.

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. *2016, Les chiffres clés du handicap,* 19 mai 2016, 6p.

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé / Secrétariat d'état chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. *Stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale volet polyhandicap.* 2017, 74p.

Observatoire Régional des Transports [ORT]/ Préfet de la région Occitanie. *Transports en Occitanie, Chiffres-clés 2018-2019.* 2019, 17p.

PRNSH/ Ministère de la ville, de la jeune et des sports/ Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives [CREPS]. *L'accueil des personnes en situation de handicap dans les structures sportives au 31 décembre 2016.* Handiguide des sports, 2017, 50p.